N° 37

Jean-Marie de POULPIQUET – Jean-Marie de LA MENNAIS
UN ÉVÊQUE – UN FONDATEUR
CONVERGENCES ET MALENTENDUS

F. Alexis Pesquer

Septembre 2007

Jean-Marie de POULPIQUET – Jean-Marie de LA MENNAIS
UN ÉVÊQUE – UN FONDATEUR
CONVERGENCES ET MALENTENDUS

F. Alexis Pesquer

Introduction.

Le titre de la présente contribution à l'histoire mennaisienne suggère un parallèle et, dans la trilogie focalisante de sa formulation, inclinerait à situer les rapports des deux hommes au registre de la confrontation. Si c'était simplement le cas, le propos relèverait de l'anecdote piquante, voire de la provocation. Il se veut plus "large", dans tous les sens du terme.

Il se propose de faire écho à l'implantation originelle des Frères de Ploërmel dans un diocèse de Quimper établi dans ses nouvelles limites par le concordat de 1801.

La situation géographique de cette entité ecclésiale au "bout du monde" et la singularité d'une langue pratiquée sur toute l'étendue de son territoire contribuaient à une autarcie, sans doute plus marquée qu'ailleurs. On se doit d'ajouter, pour la période qui nous concerne, que l'isolement diocésain relevait, d'une manière générale, d'un certain isolement épiscopal.

L'abbé de la Mennais n'installera ses Frères dans le Finistère qu'à partir de 1836, alors que les autres départements de la Bretagne

bénéficiaient, depuis quelque quinze ans déjà, d'une présence spécifique et d'un réseau relativement dense d'écoles.

La géographie, la "ligne de démarcation" que constituait l'usage intensif, voire exclusif, du breton – si tant est que ceci puisse constituer un argument dissuasif – ne suffisent sans doute pas à expliquer que le diocèse de Quimper demeura relativement longtemps une "terre en friche" pour les écoles mennaisiennes. L'ampleur des œuvres existantes, le souci de leur gestion, et sans doute aussi l'intuition de la limite et de la temporisation, imputables à l'économie humaine et divine, expliquent que le Finistère, comme cette Bithynie des Actes des Apôtres (Actes 16.7), ne figurait pas encore sur la carte des itinéraires à parcourir.

Faut-il invoquer, en outre, les retombées dilatoires d'un premier et sérieux accroc survenu entre l'Évêque nouvellement installé et le fondateur, en 1824, au sujet de la prise en charge potentielle de l'école de Quimper ? [1]

Sans doute l'abbé de la Mennais partageait-il, avec ses contemporains, je ne sais quelle prévention à l'égard de ce "Quimper-Corentin" dont La Fontaine nous a laissé une évocation peu flatteuse dans son "chartier embourbé" :

"On sait assez que le destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage
Dieu nous préserve du voyage !"[2]

En tout cas, telle ou telle correspondance laisse entendre que M. de la Mennais ne se faisait pas une image idyllique du Finistère. Qu'il suffise de se référer à cet extrait d'une lettre du 15 octobre 1836 au ministre Guizot :*"Vous apprendrez avec plaisir que le Finistère, si arriéré jusqu'ici, me demande des écoles, depuis que je suis parvenu à y en établir une qui a eu un grand succès…"*[3]

---

[1] *Correspondance Générale de J.-M. de la Mennais,* tome 2, lettre 1187.
[2] LA FONTAINE, livre 6, fable 18.
[3] *C.G.*, III, lettre 2114.

On se rappellera aussi la lettre du 11 décembre 1839, à M. Rendu, à propos de l'ouverture d'un pensionnat à Pont-Croix qui, à défaut de susciter l'enthousiasme, s'avère nécessaire, eu égard aux contingences de ce *"pauvre Finistère"*[4]. Il fallait y faire du bruit "*sans s'émouvoir des tracasseries, jalousies, préventions, persécutions, etc.*", écrit-il.

Et d'ajouter :*"Tout cela est mon casuel et on me le paie exactement."* L'ironie de la métaphore ecclésiastique tempère quelque peu l'acrimonie d'un propos qui portait en filigrane la mémoire récente d'un autre projet de pensionnat à Morlaix, délibérément entravé par les Institutions et les autorités locales.

"Pauvre Finistère !" M. de la Mennais n'était pas le seul à pousser le soupir. Bien avant lui, Mgr Dombidau de Crouseilhes se lamentait de sa nomination et alla jusqu'à dire, dans un premier réflexe, qu'il n'irait pas dans un *"pays aussi triste que misérable"*.

Les préjugés, en matière de pays, relèvent le plus souvent d'une folklorique rivalité au registre des comptes à régler ; et il arrive aux contrées les moins connues et les plus typées d'en payer l'addition. Mais il ressortit aussi aux "terres étrangères" de susciter la connivence, au-delà de la réaction première.

CONNIVENCE ! Le mot convient tout à fait.

Dès le début, le vicaire général capitulaire de St-Brieuc qu'était Jean-Marie de la Mennais établit des relations de confiance avec le prédécesseur de Mgr de Poulpiquet, Mgr Dombidau de Crouseilhes, lorsqu'il s'agit de régler des mutations d'un diocèse à un autre, de conférer les ordres aux séminaristes de St-Brieuc, pendant la vacance du siège, voire même d'espérer la venue du *"digne évêque depuis si*

---

[4] *C.G.*, IV, lettre 2677.

longtemps annoncé"[5]. Cette même relation allait se poursuivre, à partir de 1823 avec le vicaire général capitulaire de Quimper, l'abbé de Poulpiquet, sans qu'il faille pour autant occulter les péripéties qui précédèrent la nomination épiscopale de ce dernier et les malentendus qui entachèrent les rapports des deux hommes.

CONNIVENCE encore avec le Finistère, dans la mesure où le nord du département devint vite familier au Fondateur.

C'est là qu'il établit ses premières œuvres : Ploujean, Morlaix, Plouguerneau (une paroisse chère à un certain abbé de Poulpiquet, son digne recteur). Outre ses responsabilités de fondateur, des relations de parenté et d'amitié l'y attiraient. Et s'il faut filer la métaphore évangélique, disons que son "Béthanie" dans la région de Morlaix s'appelait le château de Keranroux. Le comte de La Fruglaye y remplissait l'office de Lazare, et Mademoiselle Maria, sa fille, y tenait le rôle et de Marie et de Marthe. De plus l'itinéraire Le Folgoët-Brest finit par devenir familier au fondateur. On le vit à Brest en décembre 1837, février et octobre 1839, novembre 1840, septembre 1841, octobre 1842, décembre 1845…

De 1824 à 1840, Jean-Marie de la Mennais fut partie prenante dans l'histoire d'un épiscopat de seize ans. Il était présent aux prémices, dès lors que de la Grande Aumônerie, à la place qui était la sienne, il fallait tabler sur les scrupules affichés du successeur de Mgr Dombidau de Crouseilhes, en témoin d'autant plus averti qu'il aurait pu lui-même se voir promu au siège de Quimper, s'il n'avait opposé un refus.

À l'occasion des fondations finistériennes, à partir de 1836, le fondateur reprenait contact avec Mgr de Poulpiquet, dans la gestion des affaires qui relevaient de l'une et l'autre autorité. Nous étions à la fin d'un épiscopat déjà frappé de morosité, et soumis à un déchaînement anticlérical, après les années flamboyantes d'une Église et d'une

---

[5] *C.G.*, II, lettre 730.

Royauté unies dans le triomphe, du temps où, selon un ami, Mgr de Poulpiquet réunissait en lui *"les vertus chrétiennes et politiques"*.

L'histoire des relations de Jean-Marie de la Mennais et de Jean-Marie de Poulpiquet ne fut pas à l'image d'un "long fleuve tranquille". Les deux personnalités n'avaient sans doute pas la même vision de l'Église : l'un, influencé par l'ultramontanisme, s'ouvrait à la catholicité ; l'autre demeurait farouchement gallican et attaché au binôme Église-Royauté. Mais on savait l'évêque de Quimper modeste, peu soucieux de l'apparat, tourné vers l'oraison. Nous étions loin du personnage quelque peu psychopathe de son pair et voisin, Mgr Le Groing de La Romagère, dont M. de la Mennais et bien d'autres enduraient si peu les foucades et que Mgr de Poulpiquet lui-même évitait. On notera une seule réception, glaciale et écourtée, de l'évêque de Saint-Brieuc à Quimper, le 29 septembre 1834.

Les dernières années de Mgr de Poulpiquet virent les Frères de Ploërmel s'établir dans le Finistère, au sud comme au nord. Tout ceci ne pouvait se faire sans consensus et concertation de part et d'autre. Est-ce à dire que disparut pour autant toute hautaine distance, ancrée dans une conscience cléricale sûre d'elle-même et nourrie de suspicions à l'encontre du nom "la Mennais" ? Faut-il imputer à notre évêque la genèse d'un état d'esprit fait de crispations passagères et d'ignorance réciproque qui, dans le diocèse de Quimper, a marqué les relations des religieux enseignants et du clergé ? Ce n'est pas ici le lieu d'en instruire le procès…

Voilà donc brossés les grands traits d'un décor et posée la problématique d'une implantation dans un diocèse quelque peu en retrait et jalousement attaché, sous la houlette d'un Pasteur issu du terroir, à ses particularités, à ses exclusives, diront certains…

Il nous reste - à faire l'état des lieux, au lendemain du Concordat de 1801 : - à étudier, de plus près, la personnalité de Mgr de Poulpiquet, compte tenu de ses origines, de son itinéraire, de ses

scrupules, de son action ; - à cerner les rapports de l'abbé de la Mennais et de l'évêque, des acrimonies du début jusqu'à la sérénité retrouvée des années 1836-1840 ; à dresser l'historique de quatre écoles emblématiques qui ont vu le jour, dans les dernières années épiscopales de Mgr de Poulpiquet ; d'analyser, à leur propos, le positionnement des partenaires, souvent engagés dans la dialectique de la confiance partagée et du conflit larvé.

I.- À L'HEURE DU CONCORDAT DE 1801. ÉTAT DES LIEUX.

Le diocèse de Quimper – Rappel historique.

La Révolution créa le département du Finistère. Il comportait la totalité de l'évêché de Léon, trois cantons de celui de Tréguier, trois enclaves de celui de Dol (Lanmeur, Locquirec, Locquénolé) et le canton d'Arzano de celui de Vannes. Bien entendu, le diocèse de Quimper constituait l'élément territorial le plus important, même si les portions orientales de la Cornouaille qui s'étendaient jusqu'aux abords de Pontivy et de Quintin furent rattachées au diocèse concordataire de St-Brieuc, et les cantons de Gourin et du Faouët à celui de Vannes.

La Constitution civile affecta le clergé du nouveau département-diocèse et y provoqua une forte rupture. Sur 944 prêtres, 206 prêtèrent le serment (12% en Léon ; 30% en Cournouaille). C'était considérable, par rapport au diocèse voisin de Vannes où les prêtres constitutionnels ne représentaient que 3% du total (31 sur plus de 900 prêtres)[6]. Dès 1792, commençait l'exil des réfractaires : au total quelque 300 prêtres du Finistère en firent l'expérience, dont l'abbé de Poulpiquet. Un grand nombre fut détenu, et au total 21 exécutés entre 1792 et 1800, tandis que 21 autres moururent en déportation.

Quant au comportement du peuple chrétien, il est mal connu. On sait cependant que ce dernier assura la protection des prêtres réfractaires et l'organisation du culte : huit chrétiennes receleuses payèrent de leur vie leur action clandestine.

L'évêque de Quimper, Toussaint Conen de Saint-Luc, mourut en 1790 ; celui de Léon, Jean-François de La Marche, se réfugia en Angleterre.

---

[6] J. QUÉNIART, *Le clergé déchiré, fidèle ou rebelle ?*

Deux évêques constitutionnels se succédèrent : Louis-Alexandre Expilly de La Poipe (1790-1794), précédemment recteur de St-Martin de Morlaix ; puis, après une interruption de quatre ans, Yves-Marie Audrein (1798-1800). Le premier fut guillotiné, le second fusillé par les Chouans. Tragique destin de deux évêques exécutés pour des motifs politiques, et par des factions opposées…

Le concordat de 1801 établit définitivement le diocèse de Quimper dans les limites précises du département du Finistère. Et en 1802, en application du concordat, le siège épiscopal de Léon fut supprimé[7].

L'administration du nouveau diocèse composé d'éléments de cinq anciens évêchés imposait une réorganisation des structures, compte tenu de la nouvelle configuration du territoire. Il fallait, en outre, procéder aux nominations des prêtres, au rétablissement du séminaire, des communautés religieuses, relancer les visites pastorales, les missions paroissiales inaugurées au 17ème siècle par Michel Le Nobletz et le Jésuite Julien Maunoir.

Les défis à relever étaient redoutables, dès lors que le tissu ecclésial s'effilochait, que le corps clérical voyait ses rangs éclaircis, ses membres vieillis, malades, désabusés, et son unité menacée de schisme. Les uns étaient rescapés des prisons, des pontons, de l'exil ou du sacerdoce clandestin, les autres brisés par les humiliations et les compromissions inséparables de la condition d'assermentés, et par le fait même, d'intrus. La plupart étaient désemparés par l'écroulement d'un univers qui semblait pourtant avoir la promesse et la garantie de l'éternité.

---

[7] Ce n'est que le 23 novembre 1853 (épiscopat de Mgr Graveran) qu'un décret de la S.C. de la Consistoriale autorisa l'évêque de Quimper à joindre à son titre celui de l'ancien évêché de Léon, à devenir "évêque de Quimper et Léon", "Léon" désignant non le territoire, mais la ville de St-Pol de Léon.

Les trois premiers évêques concordataires : Claude ANDRÉ, Pierre Dombidau de Crouseilhes, Jean-Marie de Poulpiquet de Brescanvel s'attelèrent à la tâche de restauration, avec des fortunes diverses.

Claude ANDRÉ (1802-1804) - Un bref épiscopat frappé d'absentéisme.

On sait très peu de choses sur le chanoine de Troyes, promu au siège de Quimper, sinon qu'il prêta serment à la Constitution civile du clergé en 1792, que sa famille avait la faveur du tout-puissant Talleyrand… L'ex-évêque d'Autun joua donc un rôle non négligeable dans la première histoire du siège finistérien, d'autant plus qu'il sacra lui-même l'évêque constitutionnel Expilly.

D'emblée, l'honneur sacerdotal de Mgr André se trouvait entaché de flétrissure et de suspicion : il était un prêtre jureur, il était le protégé d'un évêque apostat.

À son arrivée, il tenta de se dédouaner de son passé de jureur, en prenant le parti des insermentés, dans un diocèse déchiré par les factions. Cet inattendu retournement relevait sans doute davantage d'un réflexe de désarroi que d'une autorité déterminée. "Il semble que M. André avait le pressentiment des peines qui l'attendaient dans l'épiscopat ; ce qui est certain c'est qu'il ne l'accepta qu'avec répugnance", écrit l'abbé Tresvaux[8].

Il faut mettre à l'actif de Mgr André la mise sur pied de "l'organisation", même si, affronté aux passions, il préféra le faire à distance, à Paris.

"L'organisation" recouvre ici une réalité spécifique aux premiers temps du concordat. Il s'agissait, en effet, dans un contexte de

---

[8] Abbé TRESVAUX, *L'Église en Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours.*

frictions, de rancoeurs, de régler le lourd contentieux des charges curales à octroyer aux prêtres assermentés et aux prêtres insermentés, de trouver un modus vivendi entre les deux clans. Pour ce qui est du diocèse de Quimper, il fallait répartir 43 cures et 244 succursales entre les soumis et les insoumis. En fait, les premiers ne recueillirent que 8 cures et 52 succursales, au grand dam du préfet Rudler, avec lequel l'évêque avait d'ailleurs, dès le début, entretenu des rapports conflictuels. Nous étions assez loin de la fourchette plus généreuse, préconisée d'une manière générale, par le ministre des Cultes de Napoléon, J. Portalis.

L'opération se solda par la démission de l'évêque en décembre 1804 et la mutation du préfet en Charente[9].

Que dire d'autre de Mgr André ? Laissons à deux plumes autorisées le soin de le camper une dernière fois :

"Il connaît peu les hommes. Sa vie, toujours solitaire, ne lui avait pas donné l'habitude de traiter avec eux. Avec les meilleures intentions, il a fait de grandes fautes dont je me ressentirai toujours." (Lettre de Mgr Dombidau de Crouseilhes au cardinal Fesch).

"Il se réfugia dans la démission", note sans complaisance, et en connaissance de cause, le cardinal de Boisgelin, archÉvêque d'Aix.

Un grand évêque – P. DOMBIDAU DE CROUSEILHES (1805-1823)

Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhes … Sous la longue titulature patronymique se dresse la carrure d'un Prince de l'Église. L'historien Yves Le Gallo le désigne comme le plus remarquable des évêques concordataires quimpérois.

---

[9] Mgr André meurt en 1818, chanoine de Saint-Denis.

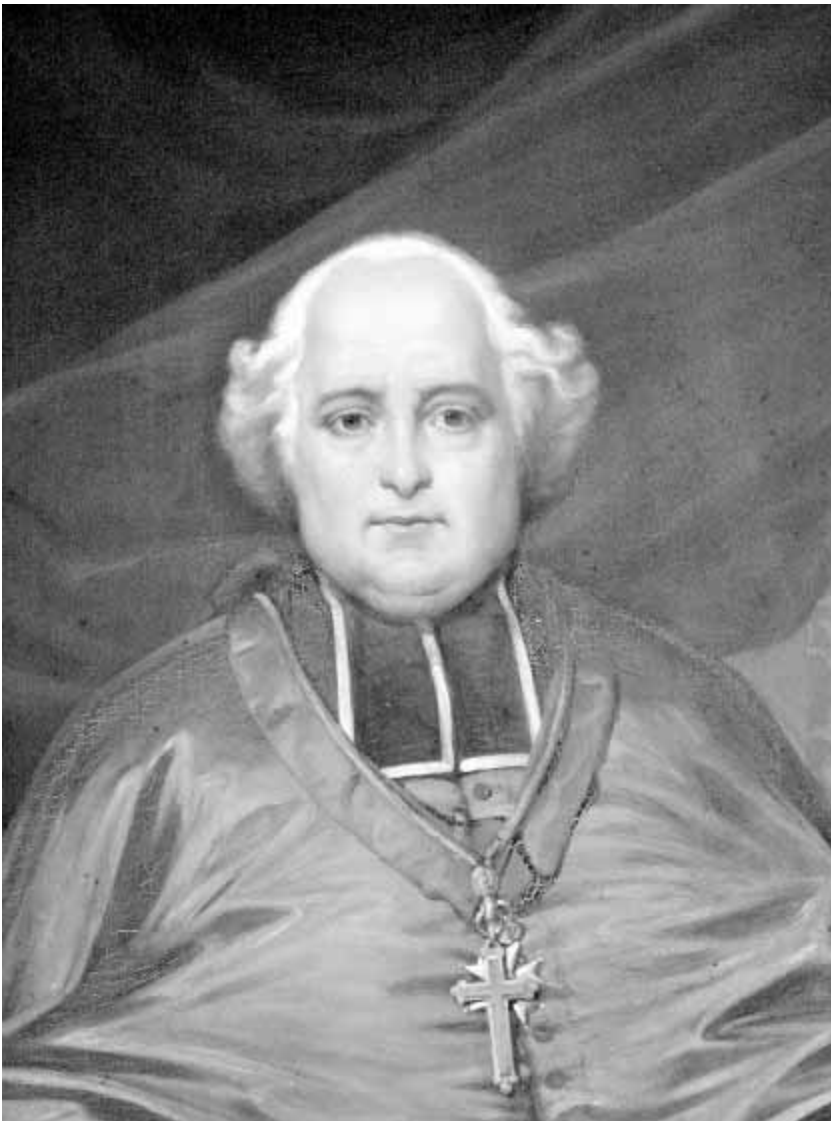

Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhes,
évêque de Quimper de 1805 à 1823.
(Archives de l'évêché de Quimper)

On le sait déjà, après sa nomination à Quimper, le nouvel évêque déplora la chose. Sans doute, le Béarnais qu'il était de naissance et le vicaire général d'Aix en Provence qu'il était devenu regrettait-il la luminosité et la chaleur de la France méridionale et s'effarouchait-il de la grisaille d'un département "reculé" à tous égards…

Plus tard, il reviendra à des sentiments de saint acquiescement. *"L'on n'est bien que là où la volonté de Dieu nous place"*, dit-il. L'attachement à Quimper dura 18 ans, jusqu'à la mort brutale de l'évêque, dans la nuit du 28 au 29 juin 1823. Cette même année, il fut sollicité pour une flatteuse promotion à l'archevêché de Rouen. Dans son refus, Mgr Dombidau invoqua son âge (72 ans), fit montre d'un certain sens de la courtoisie à l'égard du Grand Aumônier, le Prince de Croÿ, tout à fait disposé quant à lui, à passer du siège épiscopal de Strasbourg à la Primature de Normandie. Par-dessus tout, ce fut l'attachement de l'évêque pour Quimper qui l'emporta. Peut-être avait-il déjà compris, comme beaucoup d'autres depuis, que *"Quimper n'est pas une ville où on passe, mais une ville où l'on vient."*

Mgr Dombidau de Crouseilhes n'échappa pas à l'influence du cardinal Fesch et fut marqué, comme beaucoup d'autres ecclésiastiques de son époque, par M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice. Politiquement, on le savait napoléonien. Pouvait-on d'ailleurs imaginer en 1805 qu'il pût en être autrement, à la place qui était la sienne ? Mieux, il se distingua par son zèle impérialiste, au point d'essuyer plus tard les rebuffades de Louis XVIII qui refusa de le recevoir à Saint-Cloud.

La stature de l'évêque lui permit de s'imposer dans le diocèse, d'autant plus facilement qu'il sut, avec un sens inné de la diplomatie, jouer sur certaines fibres qui ne demandaient qu'à faire entendre leur musique propre. Les prêtres et les chrétiens du nord du département se résignaient difficilement à la disparition du diocèse de Léon. Mgr Dombidau eut l'habileté de choisir comme vicaires généraux : Le Dall de Tromelin et de Poulpiquet, *"deux bons Léonards et ayant séjourné à Léon, la terre promise où l'on a du zèle pour la gloire de Dieu"*, aux

dires de l'abbé Pilven, biographe de l'évêque. Ajoutons que les deux étaient également sulpiciens, et de Poulpiquet, ancien vicaire général du dernier évêque de Léon. On ne pouvait mieux ménager les susceptibilités ni s'offrir meilleure caution pour le gouvernement du diocèse.

Même s'il existait entre le napoléonien et le royaliste une divergence politique, Dombidau de Crouseilhes et de Poulpiquet formaient un couple dirigeant qui avait le sens du devoir. L'évêque sut, petit à petit, se décharger sur son vicaire général, en raison du lien de confiance qui les réunissait, d'autant que notre abbé avait *"le sens léonard de la discipline"* pour lui-même comme pour les autres, aux dires d'Yves Le Gallo.

Dix-sept ans d'étroite collaboration entre le vicaire général et l'évêque, une parfaite connaissance endogène du diocèse, une présence de plus en plus marquée, en raison du retrait progressif de l'évêque vieillissant, tout préparait de Poulpiquet à la succession, avec toutefois cette part d'inattendu qui met souvent en défaut les candidatures que l'on dit "naturelles". Mais en l'occurrence, l'attentisme de notre vicaire général sut se jouer de l'effet de surprise.

Dombidau de Crouseilhes et Jean-Marie de la Mennais.

Mgr Dombidau est le premier évêque de Quimper avec lequel l'abbé de la Mennais ait eu des rapports épistolaires.

La *Correspondance Générale* mentionne quelque six lettres en direction du prélat, d'avril 1818 à mai 1823, c'est-à-dire sur une période qui couvre les dernières années de l'évêque et celles où l'on voit M. de la Mennais successivement vicaire général de St-Brieuc et vicaire du Grand Aumônier à Paris. Nous l'avons déjà mentionné dans les lignes introductives de notre étude, les lettres traitent des affaires interdiocésaines, à savoir l'ordination des futurs prêtres de St-Brieuc (L. 430), les questions relatives au personnel ecclésiastique (L. 930) et quelquefois de longues et douloureuses procédures : on songe ici au cas

de l'abbé Gacher, destitué par le Grand Aumônier. Cette affaire fait l'objet de trois courriers de M. de la Mennais (L. 1016, 1023, 1047).

Dans la correspondance du fondateur, transparaît toujours l'estime qu'il portait à l'évêque Dombidau de Crouseilhes. On songe ici à la sympathie manifestée à l'occasion des troubles qui perturbèrent la mission de Brest en octobre 1819 :*"Les événements de Brest nous ont consterné… Soyez persuadé, Monseigneur, que personne ne prend part plus que moi à la peine que vous avez ressentie, et n'admire davantage le beau caractère de fermeté et de courage que vous avez montré dans les circonstances difficiles."*(L. 920)

Mais c'est surtout le refus de l'archevêché de Rouen par monseigneur de Quimper qui met à jour la considération que portait Jean de la Mennais à l'évêque, et tout le crédit qu'il lui accordait :
" Le refus que vous avez fait, Monseigneur, de l'archevêché de Rouen est bien honorable sans doute, mais il nous afflige profondément, et, je vous le dis devant Dieu, Monseigneur, votre refus, si vous croyiez devoir y persister, serait pour la religion une véritable calamité, car nul autre ne pourrait lui rendre autant de services que vous dans ce poste éminent." (L. 1023) Dans sa dernière lettre, M. de la Mennais déplore une nouvelle fois le refus :*"Votre nomination au siège de Rouen a été connue à Paris, par une lettre d'un de Messieurs vos vicaires généraux qui croyait sans doute qu'on en aurait gardé le secret*[10]*. Au reste, tout le monde a partagé nos regrets, car tout le monde sait que Sa Majesté ne pouvait faire meilleur choix pour un diocèse si important."* (L. 1047)

Cette correspondance au sujet de l'archevêché de Rouen est un indice patent du rôle joué par l'abbé de la Mennais, dans la nomination des évêques, dans la tenue de la "feuille de bénéfice", comme on disait à l'époque, et d'une manière générale de son implication dans la gestion des dossiers.

---

[10] L'auteur de la lettre fortuite (ou manigancée) n'était autre que l'abbé de Poulpiquet.

II. Mgr Jean-Marie Dominique de POULPIQUET DE BRESCANVEL.

Origines.

La personnalité de Jean-Marie Dominique de Poulpiquet de Brescanvel est tributaire de ses origines, au point de s'en ressentir tout au long de son existence. Il est de la race de ces gentilshommes, attachés à leur glèbe, à leur nombreuse parentèle. Le terroir de sa naissance l'aura tellement marqué qu'il préférera au caveau de la cathédrale la tombe de Plouguerneau.

C'est dans cette paroisse bien typée, et plus précisément au château de Lesmel qu'est né en 1759 Jean-Marie Dominique de Louis-Marie Raymond et de Marie-Perrine Cécile Denys, seigneur et dame de Brescanvel, Lesmel et autres lieux. Cette noble ascendance n'a jamais éloigné Mgr de Poulpiquet du creuset terrien qui était le sien. De plain-pied avec la communauté rurale, il en partageait la langue et en épousait les idéaux. Et une sorte de pacte liait la famille de Poulpiquet à la paroisse de Plouguerneau.

Itinéraire.

L'étudiant.

La jeunesse de Jean-Marie de Poulpiquet est placée sous le signe de solides études que servait un goût particulier. Autant dire que notre futur évêque cachait, sous la modestie et l'apparence sans éclat de sa personne, une belle envergure intellectuelle. Dans son oraison funèbre du 2 juin 1840, son successeur, Mgr Graveran, se plut à souligner *"son savoir théologique, sa dialectique nerveuse, sa facile élocution latine."*

Dès 1768, à neuf ans, de Poulpiquet débuta ses études au collège de St-Pol de Léon, puis les poursuivit au collège de Rennes (son père étant nommé conseiller au parlement de Bretagne). Il y établit un

lien d'amitié avec l'abbé Carron qui influença la vocation de Félicité de Lamennais[11]. Ses études ecclésiastiques, dans la mouvance de Saint-Sulpice, trouvèrent leur plein épanouissement au collège de Navarre, à la Sorbonne, au séminaire St-Magloire.

Dans son éloge funèbre, Mgr Graveran évoqua encore *"l'élève distingué de cette illustre maison de Sorbonne qui lui avait décerné les palmes glorieuses du doctorat."* L'évêque de Poulpiquet ne se prévalut jamais de cette distinction. Il se borna toujours à se donner le titre de licencié en théologie, selon Henri Pérennès, son biographe.

Le prêtre, le vicaire général et le recteur.

Jean-Marie de Poulpiquet fut ordonné prêtre en 1783. Très vite, Mgr de La Marche, qui lui était apparenté, l'éleva à la dignité du canonicat et se l'attacha comme vicaire général, dans un rôle d'abord discret :*"Sous un évêque plein de lumière, j'étais le plus jeune de ses grands vicaires, j'étais chargé de fort peu de choses."*

Si l'intéressé notait ainsi la modestie de son rôle, il finit cependant par prendre de l'ascendant. Il accompagna son évêque, en qualité de député de second ordre, à l'assemblée générale du clergé de France convoquée par le Roi [12]. Il se fit remarquer, n'hésitant pas à opiner contre les prélats de haut rang, dont Mgr de Boisgelin, archÉvêque d'Aix :*"Je n'étais pas plus courtisan alors qu'à présent."* Voilà qui en dit long sur un ecclésiastique sans complaisance ni allégeance.

---

[11] L. LE GUILLOU, *Correspondance générale de Lamennais*, tome I, p. 193, note 1.

[12] Sous l'Ancien Régime, le clergé était le seul ordre à tenir des assemblées régulières. On peut penser qu'à l'occasion de celle-ci et compte tenu du malaise perceptible dans le clergé, à l'approche de la Révolution, l'abbé de Poulpiquet ait plaidé pour une nouvelle répartition des revenus, dans la ligne de Mgr de La Marche, un évêque austère et tout donné à son peuple.

En 1788, à la demande de son oncle, l'abbé de Lesmel, et sans doute aussi selon son propre désir, voilà de Poulpiquet nommé recteur de Plouguerneau, tout en demeurant vicaire général de Léon. Un héritage de famille, parmi d'autres !… Le 27 novembre 1790, fut proclamé par l'Assemblée nationale le décret exigeant la fidélité à la Constitution civile du clergé. Le 28 janvier 1791, le recteur de Plouguerneau et ses vicaires optèrent, devant l'assemblée municipale et le maire révolutionnaire Abjean, pour une résistance cornélienne :*"Nous ne vendrons pas aux nouveaux Césars nos âmes."* Dès le 10 avril 1791, le recteur légitime se vit remplacé par un intrus. Il ne restait à de Poulpiquet qu'à en tirer toutes les conséquences.

L'émigré combattant.

L'abbé de Poulpiquet n'avait d'autre choix que l'exil ; il en assuma les aléas.

D'abord réfugié à St-Pol de Léon, il s'embarqua à Roscoff pour Jersey, le 6 juillet 1791, puis de Jersey rejoignit Southampton et Londres en mars 1794. Il séjourna près d'Oxford, bénéficiant de l'hospitalité de la duchesse de Newcastle. Comme beaucoup d'autres, il payait son écot en donnant des leçons de français, de latin et d'italien.

Notre abbé avait toujours l'âme combattante. On ne s'étonnera pas de le voir s'engager dans l'expédition de Quiberon, en 1795, pour le rétablissement des Bourbons. Quelques milliers d'hommes répartis en cinq régiments embarquèrent sur dix navires anglais. L'abbé de Poulpiquet rejoignit, en qualité d'aumônier, le régiment dit d'"Hector".

On sait ce qu'il advint du débarquement en presqu'île de Quiberon. Des prisonniers républicains intégrés au corps expéditionnaire finirent par trahir. Beaucoup de conjurés ne durent leur salut qu'à leurs excellentes qualités de nageurs, pour rejoindre successivement les chaloupes et les navires anglais. Ce fut le cas de Jean-Marie de Poulpiquet.

La postérité gardera en mémoire le sort de Sombreuil et de son régiment de 1500 hommes. Un grand nombre de partisans furent fusillés avec leur chef, en dépit d'une reddition en échange de la vie

sauve. Au *Champ des Martyrs* près d'Auray, se dresse le mémorial de ce tragique épisode. L'évêque de Poulpiquet en fut l'un des promoteurs.

L'avènement de Napoléon allait changer le cours des choses.

Le certificat d'amnistie obtenu le 15 février 1802, l'abbé de Poulpiquet rentra en France le 2 juin de la même année et reprit possession de son ancienne paroisse de Plouguerneau, jusqu'en 1806. Le choix de Mgr Dombidau de Crouseilhes appela au vicariat général de Quimper un homme qui joignait à ses titres de naissance ceux de confesseur de la foi et de ci-devant vicaire général de Léon. Ainsi s'instaura entre l'abbé et le deuxième évêque concordataire de Quimper une longue collaboration de 17 ans, jusqu'en 1823.

Les scrupules de l'abbé de Poulpiquet.

On le sait déjà, l'abbé de Poulpiquet était un homme pieux, modeste et de surcroît courageux. On vient de le voir. Mais il demeurait une énigme pour beaucoup.

Ses interminables tergiversations devant l'offre d'une charge épiscopale laissaient entrevoir la complexité d'un personnage, partagé entre le secret désir d'une reconnaissance en somme méritée et le scrupule affiché d'une mauvaise santé à faire valoir, d'une humilité à promouvoir.

Certains penseront qu'il y avait sans doute une part de rouerie dans les hésitations calculées du candidat à l'épiscopat. Mais peut-être faut-il lui accorder l'indulgence d'une autre complexité tout à fait louable. N'avait-il pas conscience d'être, par avance, en dette par rapport à la charge offerte ? Éternels débiteurs à l'égard de nous-mêmes et des autres, *"nous sommes notre dette"*, aux dires d'un philosophe. Concédons à Mgr de Poulpiquet d'avoir adhéré à cette ontologie…

De la Grande Aumônerie de France, Jean-Marie de la Mennais découvrait un autre abbé de Poulpiquet, aux premières loges, si l'on peut dire, d'un surprenant théâtre. Pendant de longs mois, prétextant

d'une santé défaillante, le futur évêque s'engageait dans une valse-hésitation, dans un jeu de "chaises vides".

Une ordonnance royale du 13 janvier 1823 nomma Jean-Marie de Poulpiquet à Langres. Il se récuse, invoque sa mauvaise santé et fait assaut d'humilité. Par lettres du 25 janvier et du 5 février 1823, il notifie au Grand Aumônier, le Prince de Croÿ, son refus de Langres.

Le prêtre breton, viscéralement attaché à sa terre, envisageait difficilement une sorte d'"exil" sur le haut et froid plateau de Langres.

Secrètement, il se verrait succéder à Dombidau de Crouseilhes dont on parle pour Rouen. On prendrait ainsi en considération le siège supprimé de St-Pol de Léon, à travers la personne de son ancien vicaire général. Du fait de sa longue collaboration avec Mgr Dombidau, le diocèse et le département n'avaient guère de secret pour lui. Et sans doute, avait-il conscience d'y être le meilleur défenseur de l'Église et du Roi.

Le Grand Aumônier semblait avoir compris le "non dit" inclus dans les refus du vicaire général pour Langres. En prenant acte, de Croÿ mettait en garde de Poulpiquet contre "la bévue qu'(il) commettrait, pour de prétendues raisons de santé, à refuser l'épiscopat en général…" Le dernier mot est quelque peu perfide, dans la mesure où il laisserait sous-entendre, dans la pensée du grand aumônier, et peut-être dans celle de son vicaire, Jean-Marie de la Mennais, que l'abbé de Poulpiquet ne refusait l'épiscopat "en général" que pour mieux l'accepter "en particulier"…

C'est à Quimper que devait s'accomplir l'épiscopat "particulier", au lendemain de la mort de Mgr Dombidau de Crouseilhes.

Ici encore, l'abbé semblait prendre goût à se faire prier. *"Il faut que tu sois évêque, non pour toi, mais pour l'Église"*, lui écrit Le Pappe de Trévern, évêque d'Aire et ami de toujours. Le général de Cheffontaines lui fit part de son intervention auprès de l'abbé de la Mennais, en vue de son élévation à l'épiscopat. La réponse de M. de la

Mennais du 24 juillet 1823 au général, vicomte de Cheffontaines[13], au-delà des formules convenues, sur les mérites de l'évêque pressenti, indiquait que le dossier de Poulpiquet serait bien instruit, notamment au chapitre de la santé, témoins les lignes qui suivent :*"J'ai écrit à Quimper, pour m'informer exactement de son état : nous verrons ensuite quel parti il convient de prendre pour le plus grand avantage de la religion dans votre pays."*

Plus tard, le même général se fait persuasif auprès de l'abbé de Poulpiquet, quant à l'option "Quimper" :*"Vous n'auriez pas de déplacement à faire. Vous pourriez soigner votre santé qui a besoin de l'air natal. Vous parlez la langue du pays, ce qui est presque nécessaire dans ce diocèse."*

Faut-il encore faire allusion à l'intervention, apparemment décisive, de l'ami et ministre de l'Intérieur Corbière ? En tout cas, le 27 août 1823, il répondait à ce dernier :*"Si votre Altesse croit devoir persister, je ne me croirais plus permis de persévérer dans mon refus."*

Merveilleux pouvoir de la litote de sauver l'équilibre tendu et fragile de la secrète ambition et de la sainte indifférence !…À la même époque, de Poulpiquet se surprendra lui-même à le reconnaître :"Ma santé est devenue meilleure."…

Le voilà donc nommé définitivement évêque de Quimper par Louis XVIII, le 22 septembre 1823, à 64 ans, et ordonné le 13 juin 1824 à Paris par Mgr de Quélen, breton d'origine lui aussi.

---

[13] *C.G.*, II, L. 1073.

Mgr de Poulpiquet de Brescanvel (1759-1840)
(Archives de l'Évêché de Quimper)

Mgr de Poulpiquet en action

L'action du royaliste convaincu qu'était de Poulpiquet ne pouvait faire abstraction de la situation politique du moment. Celle-ci allait être marquée par les aléas d'une monarchie ébranlée par les troubles de 1830 et par l'irruption d'une sorte de libéralisme maçonnique. L'action pastorale de l'évêque s'en ressentit. La rupture politique de 1830 détermina ainsi deux phases dans l'épiscopat de Mgr de Poulpiquet.

De 1824 à 1830, l'évêque tint à la fois le diocèse et le département. Ami de Villèle et de Corbière, il jouait de ces relations, comme sur autant de leviers pour placer ses protégés.

S'agissant des élections, Dombidau de Crouseilhes fit toujours preuve d'une grande réserve ; de Poulpiquet, lui, se posait en chef de file d'une opinion, n'hésitait pas à intervenir dans le jeu des candidatures à la députation. On pourrait même dire que l'évêché faisait office de ce que nous appelons aujourd'hui les "Renseignements généraux". Ne chargea-t-il pas un vicaire général de collecter des appréciations sur les maires, dans les cantons du Bas-Léon en particulier ? L'établissement des fiches se révélait souvent déterminant quant au maintien ou au départ des édiles municipaux. Témoins les trois appréciations qui suivent, au registre de l'enquête diligentée par le vicaire général dans le canton de Plabennec, l'un des mieux-pensants du diocèse :

- Plouvien : le maire de cette paroisse, ennemi du clergé, doit être écarté
- Kernilis : le maire actuel est excellent et M. le recteur de la paroisse en fait un grand cas
- Coat-Méal : le maire actuel est peu attaché à l'auguste famille des Bourbons, il est nécessaire de nommer à sa place Yves Arzur, très bon royaliste.

Sous la Restauration, les maires étaient en général à la dévotion des recteurs, et donc à la discrétion de l'évêque. Les premières années épiscopales de Mgr de Poulpiquet s'accommodèrent fort bien du lien Église-Royauté. Complicité efficace, gratifiante, mais aussi ambiguë, dont le clergé finistérien paya plus tard le prix.

On pouvait craindre que l'homme politique n'occultât l'évêque. Ce ne fut pas le cas. Dès le début, Mgr de Poulpiquet prit conscience de la dimension de sa charge pastorale. Aussitôt sa consécration, il écrivit une lettre pastorale qui prenait acte des défis du temps et définissait une priorité.

Nous voici d'emblée placés devant *"un siècle d'incrédulité, de licence et d'innovations"*. Les deux premiers mots employés faisaient partie d'une rhétorique d'usage, quant au troisième, il surprendrait par l'anachronisme de son emploi et la connotation positive dont nous l'entourons aujourd'hui. En fait, les *"innovations"* devaient paraître bien dangereuses aux yeux de notre évêque. Sans doute songeait-il à tous ces funestes débats d'idées auxquels Félicité de Lamennais n'était pas étranger. Mgr de Poulpiquet n'aimait pas les ultramontains, en particulier les "mennaisiens"[14]. Son ami, Mgr de Trévern, ne définissait-il pas Félicité comme le *"Jean-Jacques du catholicisme"* ? C'était tout dire ! Incrédulité, licence, innovations, le diagnostic était posé.

Quant à la priorité, elle visait la relève sacerdotale :*"Est-il une œuvre plus importante et plus utile à l'Église ?"*, écrivait-il.

De tout temps, Mgr de Poulpiquet s'y était intéressé. Le vicaire général, licencié en théologie, faisait volontiers passer des examens aux jeunes clercs, et pour assurer le recrutement du séminaire, il envisageait la création et la multiplication des écoles où l'on enseignât le latin. À

---

[14] On songe à l'abbé Combalot, disciple exalté et pugnace de F. de Lamennais. Y. Le Gallo dit de lui qu'il avait *"la prédication athlétique"*. Cet abbé organisa une "mission" intempestive à Morlaix. Mgr prit fort mal la chose, dès lors qu'il gardait un fâcheux souvenir de cet abbé appelé à prêcher une retraite ecclésiastique à Quimper.

cet égard, sans doute partagea-t-il la sollicitude de son prédécesseur pour l'embryon de petit séminaire de Meilars des années 1810-1812, avant qu'il ne devînt celui de St-Vincent de Pont-Croix. Au-delà des vocations, les préoccupations de l'évêque allaient à la vie spirituelle des prêtres. À l'occasion d'une retraite générale du clergé à Quimper, il fit éditer un petit feuillet d'une dizaine d'articles, traçant la journée-type idéale du prêtre. Tout y passait dans cette sorte de "vade mecum", de la durée de l'oraison à celle du sommeil.

Loin d'être intemporelle, son activité pastorale s'incarnait dans les contingences et les réalités du temps. Il vivait au rythme saisonnier de ses diocésains paysans, partageait leur hantise d'une récolte gâtée par d'incessantes pluies, d'où son mandement du 14 août 1825 pour demander un temps favorable. Autre réalité prise en compte : le grand âge des prêtres sans fortune. Il créa pour eux un asile, le 13 juillet 1827, dans l'ancien palais épiscopal de Léon. Il s'investit pleinement dans l'organisation des "missions" populaires : celle de Brest en 1826 fit oublier l'échec de celle de 1819. À cette époque, on croyait sans doute à l'impact de la prédication de masse. Dans une lettre à l'abbé Gerbet du 17 novembre 1827, l'abbé J.-M. de la Mennais fait également allusion, pour son propre compte, à une sorte de tourbillon "mission-naire" :*"J'arrive de Dol où j'ai donné la retraite ; en passant par Hédé, j'ouvrirai le jubilé, immédiatement après je monterai en voiture – j'ai prêché 18 fois depuis la Toussaint ; ce n'est pas mal…"*[15]

On fondait sur les missions tous les espoirs ; et dans une sorte de sublimation mystique, on exorcisait déjà le déchaînement d'anticléricalisme qui inaugurait la Monarchie de Juillet.

À partir de 1830 en effet, l'épiscopat de Jean-Marie de Poulpiquet allait souffrir d'une certaine atonie. Le positionnement politique de l'évêque n'était pas étranger au fait que le clergé finistérien fut suspect au nouveau régime. L'âge, le double caractère de prélat et de gentilhomme du personnage, le relatif hermétisme du palais épiscopal.

---

[15] *C.G.*, II, L. 1295.

Voilà autant de données qui empêchaient de Poulpiquet de réaliser que le vent avait tourné et de prendre la mesure de la diversité des opinions, jusque dans le clergé lui-même.

Le sentiment qu'avait l'évêque de ses obligations pastorales s'accordait avec la longévité des gens de petite santé. Au-delà de l'euphémisme, disons que Mgr de Poulpiquet achevait de vieillir et que le diocèse allait quelque peu à vau-l'eau. *"Notre bon évêque est toujours saint, vénérable. Mais la mémoire n'est plus. Point de vue d'ensemble, point d'action uniforme. Notre clergé se débande, il s'amollit, se matérialise"*, notait, désabusé, le vicaire général Jégou.

Mgr de Poulpiquet mourut le 1er mai 1840, ayant montré jusqu'au bout *"une foi admirable, une foi antique"* (texte du mandement des vicaires capitulaires à l'occasion de son décès).

Mgr de Poulpiquet et les Écoles.

Le rapide survol de l'épiscopat de Mgr de Poulpiquet que nous venons de faire relève plus de l'impressionnisme que de la vision en continu, fidèle et nuancée, qui sied à la saisie d'une existence. Il pècherait encore par omission s'il n'évoquait pas l'action de l'évêque dans le domaine scolaire, puisque c'est sur ce terrain-là que le prélat et le fondateur des Frères engagèrent un débat, d'abord frictionnel et, à terme, apaisé.

Le sujet ne pouvait laisser indifférent un homme féru de connaissances, dès son plus jeune âge. S'il lui arriva de promouvoir en priorité les écoles qui dispensaient l'enseignement du latin, à la fin que l'on sait, nul doute qu'il eut à cœur de prendre également en compte les besoins de ses ouailles et de suppléer à une carence d'époque.

L'ordonnance royale du 8 avril 1824 l'y impliquait directement, puisqu'elle attribuait à l'évêque la surveillance des écoles, le pouvoir d'autoriser ou de révoquer les instituteurs. Le 17 novembre 1824, le recteur d'académie, l'abbé Blanchard, invitait Mgr de Poulpiquet à

suivre l'exemple de l'évêque de Rennes. Aucun candidat ne pouvait se présenter à l'autorité universitaire, sans une enquête morale, religieuse, politique menée par l'évêque ou son délégué. Bref, aucun examen de candidature ne pouvait se faire sans son consentement.

Dès le 12 novembre 1824, quelques jours donc avant le courrier du recteur d'académie, Mgr de Poulpiquet avait déjà tracé les grandes lignes d'un règlement pour les écoles de son diocèse. Il avait pris en quelque sorte, et à son niveau, les "décrets d'application" de l'ordonnance royale, en confiant au curé de canton le soin d'examiner le candidat-instituteur, de lui délivrer le certificat de bonnes mœurs, de religion et de fidélité au roi, indispensable sésame à l'entrée dans la fonction enseignante. Les recteurs de paroisse se devaient de visiter régulièrement les écoles de leur ressort, d'examiner si on avait soin, au-delà du triptyque "lire, écrire, compter", d'enseigner le catéchisme, la manière de prier, la formation aux vertus chrétiennes et civiles, si on avait en somme, et avant la lettre, le souci d'une éducation intégrale. Aux recteurs de paroisse encore, le souci d'établir des écoles là où il n'y en avait pas, de fournir le nécessaire à l'entretien de celles qui existaient. À l'époque, on ne pouvait mieux faire en matière de prospective et de subsidiarité, en principe du moins…

Les archives de l'évêché de Quimper font état d'une correspondance initiale soutenue entre le recteur d'académie, l'évêque et les parties en cause, dès lors que quelques cas d'espèce venaient contredire la lettre et l'esprit de l'ordonnance royale et sa mise en application.

Ainsi le rappel à l'ordre du 8 novembre 1824 de l'abbé Blanchard au recteur de Ploudiry, au sujet du sieur Omnès, promu instituteur sans l'aval épiscopal. Significative encore l'affaire Golias. Sur le rapport du prêtre desservant de Kerfeunteun (faubourg de Quimper), le sieur Golias se vit menacé de révocation, voire de radiation définitive. Son inadvertance aurait permis à des élèves inconscients ou malintentionnés de briser la croix de bois de la barrière du cimetière. À pareille époque, et dans une région où le culte des

morts était une deuxième religion, l'affaire prenait l'allure d'une profanation, d'un sacrilège. Tout cela donna lieu à un échange de courriers entre le recteur d'académie, l'évêché et la personne incriminée, jusqu'à ce jour du 20 janvier 1825 où, dans une lettre de repentance à l'évêque, Golias reconnut les faits et se lança, en invocation de ses obligations familiales, dans un émouvant plaidoyer pour la sauvegarde de son brevet de capacité.

Ces incidents de parcours sont significatifs des aléas qui pesaient sur la mise en application de l'ordonnance, et d'une manière générale, sur la renaissance de l'école.

Au lendemain d'une longue débâcle, Mgr de Poulpiquet ne pouvait, en effet, ignorer l'impérieuse nécessité de refaire l'école. Il s'adonna à cette œuvre de recréation. Le chantier, à l'évidence, était immense. Et s'il arriva à un certain Odeyé, tenant de l'École Mutuelle, de saluer le lever du "soleil de Juillet", pour dissiper le brouillard d'ignorance qui recouvrait la Bretagne, et singulièrement le Finistère, il fallait se rendre à l'évidence que l'"astre orléaniste", en ses débuts du moins, se montrait avare de ses rayons. En 1833, année de la loi Guizot, il existait, pour les 282 communes du département, 120 écoles de garçons, fréquentées par 8000 élèves environ, soit moins du quart des enfants d'âge scolaire. Et que dire de ces écoles, confiées souvent et durablement à des maîtres indignes… En 1850 encore, le sieur Priol, maire d'Esquibien, s'insurgeait auprès du recteur d'académie de la venue d'un instituteur indésirable ; et, en philosophe de village, se lançait dans une véhémente et vibrante défense de la cause morale : *"L'enseignement, Monsieur le Recteur, est une parole qui donne la vie ou qui porte la mort, qui féconde le néant et fait naître des fruits de destruction ou qui consolide l'œuvre de Dieu et élargit la destinée des individus et des empires… L'instituteur est l'ange de la paix ou un empoisonneur et malfaiteur public. Je vois entre un bon et un mauvais instituteur la distance qu'il y a entre Saint Vincent de Paul et une Brinvilliers, entre un abbé de La Salle et un religionnaire-rationaliste."*

Ce fut finalement sur un semblable constat de carence et une même postulation d'exigence qu'allait s'opérer, en son temps, la rencontre de l'évêque de Poulpiquet et du fondateur d'écoles, Jean-Marie de la Mennais.

III. – J. M. de POULPIQUET - J.-M. de LA MENNAIS.

De la méfiance à la concertation.

Jean-Marie de Poulpiquet et Jean-Marie de la Mennais se connaissaient-ils vraiment, à l'époque où ils occupaient, l'un et l'autre, les fonctions de vicaire général et de vicaire capitulaire à Quimper et à St-Brieuc ?… On peut supposer que le premier ait été mêlé, de près ou de loin, aux rapports qu'entretenaient l'abbé de la Mennais et Mgr Dombidau de Couseilhes. Une trace nous est restée d'une correspondance entre les deux hommes, elle est en date du 25 août 1823[16]. C'est de St-Brieuc que M. de la Mennais sollicitait du vicaire capitulaire de Quimper un accueil bienveillant pour l'estimable abbé Le Mée, en partance pour un poste d'aumônier de la Marine à Brest : la précipitation du départ s'expliquait par la persécution dont l'abbé était l'objet dans un diocèse en ébullition… Mais à pareille époque, l'abbé de la Mennais était déjà vicaire de Mgr le Prince de Croÿ. À la Grande Aumônerie arrivaient les rumeurs. Et de ce haut-lieu où se nouaient les tractations, Jean-Marie de la Mennais prit sans doute la mesure des atermoiements du futur évêque de Quimper. Devant la complexité du personnage et ses faux-fuyants, peut-être pressentait-il déjà les difficultés à venir.

Le noviciat de Quimper – Chronique d'une méprise.

Les relations confiantes de Jean de la Mennais et de Mgr Dombidau de Crouseilhes conduisirent tout naturellement les deux hommes à envisager une implantation des Frères dans le Finistère. Et

---

[16] *C.G.*, II, L. 1086.

disons-le, elle était d'envergure, puisqu'elle incluait un noviciat et une sorte d'école d'application à Quimper même.

Le projet était sans doute si bien avancé que le vicaire général de Quimper, M. de Poulpiquet, adressa à l'abbé de la Mennais un courrier daté du 27 mai 1823[17], un courrier explicite quant aux conditions d'installation à Quimper, et de surcroît prometteur pour l'avenir.

Pour ce qui est de l'installation, M. de Poulpiquet s'inquiétait de savoir si le noviciat se chargerait toujours de faire école aux enfants de la ville ; et à ce titre, quel serait le traitement annuel exigé par M. de la Mennais. Questions légitimes en somme, assorties d'alléchantes promesses : celles de la maison et de son financement :*"J'ai en vue,* écrit-il, *l'acquisition d'une maison qui conviendrait parfaitement."* Quant à l'argent, il était là : la souscription organisée à Quimper et toujours en cours, enregistrait déjà plus de 6000 francs, tandis que l'allocation du Conseil général s'élevait à une somme du même ordre.

L'abbé de la Mennais se méfiait-il par avance de l'ingérence d'un Conseil général dont l'abbé de Poulpiquet se plaisait pourtant à souligner la bienveillance ?…

La lettre du vicaire général ouvrait encore d'autres perspectives. Elle suggérait la création d'une autre maison à Quimperlé où la somme nécessaire était déjà disponible. À l'appui de ce projet, il faisait valoir au fondateur un argument géographique, logistique, pourrait-on dire : Quimper, Quimperlé, Auray, Josselin, seraient *"dans la ligne", "ce qui faciliterait les changements utiles ou nécessaires"*, ajouta-t-il. Et M. de Poulpiquet terminait en formulant le désir de rencontrer M. de la Mennais à Paris.

On ne pouvait espérer meilleurs sentiments ni fondation placée sous de plus heureux auxpices.

---

[17] AFIC, dossier 83-84.

Que s'était-il passé depuis cette lettre du 27 mai 1823 et celle que J.-M. de la Mennais adressait, le 27 septembre 1824[18], au nouvel évêque qu'était devenu de Poulpiquet ?

Ce dernier se serait-il laissé circonvenir par le Conseil général du département, ou plus nettement, aurait-il, de son propre chef, suggéré à celui-ci de faire appel aux Frères de M. de La Salle ? Manière comme une autre d'asseoir son autorité de nouvel évêque, ou de se démarquer d'emblée des la Mennais ? On ne peut que se perdre dans les conjectures, quant aux motivations réelles de la volte-face. En tout état de cause, de Poulpiquet faisait peu de cas du désir de son prédécesseur et s'inscrivait en porte-à-faux par rapport aux prévenances affichées dans sa lettre du 27 mai 1823.

Le courrier de M. de la Mennais cachait mal son amertume. Qu'il soit permis de relever deux passages révélateurs de l'homme blessé, par-delà l'obligeance des mots :*"Lorsque j'ai fondé la congrégation de l'Instruction chrétienne, je ne me suis proposé que de suppléer au bien que les Frères de Saint-Yon[19] ne pouvaient faire : j'ai donc appris avec un vrai plaisir que l'école de Quimper leur serait confiée : elle ne peut être sous tous les rapports en meilleures mains… En ne plaçant aucun de mes Frères dans votre diocèse, j'aurai plus de moyens de pourvoir aux besoins nombreux des trois départements de la Bretagne qui, après avoir fait l'épreuve de mon institution, viennent de lui accorder des encouragements et des secours."*

---

[18] *C. G.*, II, L. 1187.

[19] Frères de St-Yon : appellation d'époque pour désigner les F.E.C., du nom de la localité de la banlieue rouennaise où était sis le noviciat.

C'est le lieu ici de rappeler la règle que s'était donnée M. de la Mennais de ne jamais placer ses Frères là où les Frères de M. de La Salle étaient déjà ou devaient logiquement s'établir. Il faut cependant mentionner le cas d'une commune collaboration à St-Malo. La lettre de M. de la Mennais au frère Guillaume de Jésus, supérieur général, témoigne de toutes les précautions prises. (Cf. *C.G.*, II, L. 125).

La frustration n'a souvent d'autre exutoire que de céder à la surenchère de l'éloge ou de respirer, dans la liberté retrouvée et ses latitudes, quelque chose qui fleure la revanche… Comment ne pas le comprendre, lorsque la méprise frise la forfaiture !

En tout ceci, la mémoire de Dombidau de Crouseilhes n'était pas honorée. La page de la collaboration projetée semblait bel et bien tournée. Il fallut attendre douze ans, avant qu'on n'ouvrît à nouveau le livre de la confiance retrouvée.

Les lettres de la confiance retrouvée.

À partir de 1836, Jean-Marie de la Mennais renouait avec Mgr de Poulpiquet. La *Correspondance Générale* retient deux lettres directement adressées à l'évêque, et trois autres au secrétaire de l'évêché, le chanoine Alexandre. Sans doute y en eut-il d'autres. Une lettre du fondateur à l'abbé Ruault[20] mentionne, en effet, une réponse d'apaisement aux inquiétudes du recteur de Plouguerneau, quant à la nomination d'un Frère. Et M. de la Mennais d'ajouter :*"Je vais répondre dans le même sens à l'abbé Alexandre…"*

Quel que fût le destinataire, Mgr de Poulpiquet ou son secrétaire, la cordialité était au rendez-vous du courrier, si formelle et ponctuelle que pût être parfois la requête. On pense ici à l'autorisation sollicitée de confesser sur le territoire du diocèse. Ainsi de la lettre du 29 novembre 1837 à Mgr de Poulpiquet[21]. La demande était assortie d'un projet de visite à l'évêché. Quant à la demande renouvelée de la confession adressée à l'abbé Alexandre, le 1er février 1839, elle s'accompagnait de la mention d'un itinéraire de passages dans les écoles, à titre d'information et au registre de la courtoisie[22].

---

[20] *C.G.*, IV, L. 2348.
[21] *C.G.* , III, L. 2320.
[22] *C.G.*, IV, L. 2538.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais
(1780-1860)

La confiance à l'égard de Mgr de Poulpiquet s'exprima encore par la remise à l'évêque d'un exemplaire des Règles de la congrégation, à l'occasion de l'ouverture de l'école de Ploujean. Quelle meilleure manière de signifier au prélat qu'il était le premier supérieur du frère et le seul détenteur du pouvoir d'enseigner :*"Un de mes frères dirigeant une école dans votre diocèse, à Ploujean, avec votre permission, je crois devoir vous adresser, comme à son premier Supérieur, un exemplaire des règles de ma congrégation ; c'est à vous, à vous seul, Monseigneur, qu'appartient le droit d'enseigner les enfants dont vous êtes le premier pasteur, et à Dieu ne plaise que je le fusse jamais que sous votre autorité et par vos ordres*[23]*…"* En la circonstance, la redondance des mots soulignait la sincère déférence.

La préoccupation de la relève dans la congrégation, expressément signifiée à l'évêque, et à travers lui, aux recteurs, était sans doute le meilleur indice d'une confiance partagée. La précédente lettre d'envoi de l'exemplaire des Règles du 2 octobre 1836 était déjà explicite quant à ce souci :*"Je vous prierai de bien vouloir engager MM. les Recteurs à chercher et à envoyer au noviciat les jeunes gens qui auraient les qualités nécessaires…"* Il y allait de la multiplication des établissements semblables à celui de Ploujean. L'abbé Alexandre semblait avoir adhéré d'emblée à l'œuvre des vocations, puisque M. de la Mennais lui offrait la primeur des joies du moment et des espérances à venir. Témoins les extraits suivants d'une lettre du 28 août 1839 :*"Il ne nous est encore venu que deux sujets de votre diocèse, mais ce sont deux sujets d'élite… Je désire vivement que le bon Dieu multiplie les ouvriers, car la moisson est grande : peut-être, à l'occasion, pourriez-vous en dire quelque chose à Messieurs les Recteurs, et les engager à s'occuper de cette œuvre*[24]*…"* Au-delà de la mort de Mgr de Poulpiquet, l'abbé Alexandre continua à prendre une part active au recrutement de l'Institut, jusque dans ses contingences les plus matérielles.

---

[23] *C.G.*, III, L. 2101.
[24] *C.G.*, IV, L 2618.

La lettre du 9 mars 1841[25]dressait la liste exhaustive des éléments du trousseau, du "vestiaire" disait-on à l'époque, que le postulant se devait de réunir. Au-delà de cette œuvre spécifique des vocations, il semble que l'abbé Alexandre ait été à Quimper la "personne relais" qui assure le passage de "témoin" de Plouguerneau à Moëlan (L. 2618) et aux bons offices de laquelle on recourt, lorsqu'il s'agit de commission d'examen (L. 2871).

Qu'en était-il du côté de l'évêché de Quimper ? Entrait-on là-bas de plain-pied dans l'édifice de la confiance retrouvée ?

Dans une lettre du 15 octobre 1836 au comte de Kergariou, M. de la Mennais notait en post-scriptum cette information :*"Mgr de Quimper, à qui j'ai envoyé les statuts de mes Frères, vient de m'écrire à cette occasion une lettre fort aimable…"* La rapidité de la réponse épiscopale et la mention de sa tonalité confirmaient donc ce que laissait pressentir la lettre d'envoi des Règles de la congrégation, moins de quinze jours auparavant. On sait aussi que, dans sa lettre du 29 novembre 1837, lors de son premier voyage au port d'embarquement de Brest, J.-M. de la Mennais manifesta son désir de se rendre à Quimper, afin d'*"offrir de vive voix l'hommage du profond respect"* à celui dont il se disait, selon la formule consacrée, *"le très humble et très obéissant serviteur"*. Les notations marginales de cette lettre, datées du 1er décembre 1837, indiquaient que l'accord était donné et pour la confession et pour le rendez-vous projeté. Le voyage eut lieu, et une lettre du 8 janvier 1838 de l'abbé de la Mennais à Mlle de Lucinière en garde une relation à la fois épique et humoristique, sur les routes verglassées de Landerneau à Quimper et de Quimper à Landerneau. Mais rien de l'entrevue elle-même. On ne pouvait que la supposer cordiale. M. de la Mennais en avait d'ailleurs réservé la primeur à la famille de La Fruglaye, si l'on en juge par la correspondance échangée entre Mlle Maria et l'abbé Alexandre :*"Une occasion pour Quimper se présente et je la saisis avec empressement pour vous adresser les remerciements que le bon abbé y avait annexés. Son voyage de*

[25] *C.G.*, IV, L. 2871.

Quimper lui a fait grand bien au cœur et il se louait avec effusion de l'accueil qu'il avait reçu de Mgr et de vous tous…" Le 14 août 1839, M. de la Mennais recevait de l'abbé Alexandre le mot suivant : *"Monseigneur a appris avec plaisir qu'il est dans vos projets de donner un second Frère à Pont-Croix et de venir vous-même l'y installer. Sa Grandeur veut que je vous rappelle que vous trouverez à l'évêché hospitalité franche et bon visage d'hôte."* Pouvait-on témoigner plus d'obligeance et mieux augurer de la deuxième visite ?…

Les quatre dernières années de l'épiscopat de Mgr de Poulpiquet levaient donc l'étrange hypothèque qui pesait sur les relations avec Jean-Marie de la Mennais, tandis que la rapide extension des implantations mennaisiennes en garantissait la solidité éprouvée.

IV. - LES ÉCOLES

– P L O U J E A N (1836-1873) : L' É C O L E P I O N N I È R E.

La paroisse de Ploujean a eu l'honneur d'accueillir la première école finistérienne de M. de la Mennais. Tout militait pour cette implantation : l'amitié soutenue du Fondateur pour le comte de la Fruglaye et sa fille Maria, le zèle du recteur de l'époque, M. Sillan. On ne pouvait souhaiter meilleures instances d'appui et de recours.

Une volonté tenace.

R.M. Marie-Anne (Maria)
de la Fruglaye (1808-1862)

La première personne à gagner à la cause était l'évêque lui-même. À pareille époque, si l'on se réfère à la *Vie de Mlle de la Fruglaye, "Mgr de Poulpiquet, justement effrayé du scandale tout récent donné par les* Paroles d'un Croyant *et pensant que les deux frères, en effet très unis de cœur, devaient professer les mêmes principes, n'entendait nullement ouvrir son diocèse aux erreurs nouvelles…"*

Pour vaincre les appréhensions du saint évêque et enfin emporter

son adhésion, il ne fallait rien moins que l'amitié de 40 ans qui le liait à M. de la Fruglaye et la menace d'expropriation qui planait sur le local que le comte avait affecté pour l'école religieuse en projet. Notons au passage que la situation avait quelque chose de paradoxal : de La Fruglaye était l'ami commun et fervent de deux êtres que tout semblait devoir séparer : Mgr de Poulpiquet et l'abbé de la Mennais. La lettre du 4 avril 1836 que le comte adressa à l'évêque témoignait de son soulagement et de sa volonté de donner suite à un projet longtemps différé :*"Je vous suis très reconnaissant de la grâce que vous avez eu la bonté de m'accorder et dont M. Sauveur* (vicaire général) *vient de me faire part. Cette insigne faveur arrive d'une manière d'autant plus propice que je viens d'apprendre que le mode d'expropriation forcée allait être appliqué, pour me dépouiller du local que j'avais affecté à une école religieuse et que l'Administration s'en saisissait pour y établir une école mutuelle… J'écris à l'instant à M. de la Mennais pour lui annoncer vos bonnes dispositions à notre égard et pour le prier, puisque vous le trouvez bon, de hâter la nomination d'un Frère sur l'urgence de son installation avant que l'Administration n'ait pris les devants et ne se soit emparée de ma maison, soi disant pour cause d'utilité publique."*

La même volonté obstinée en faveur de l'école privée animait la fille du comte. Et dans une correspondance du 13 décembre 1835, elle revenait à la charge, après un premier essai le 26 septembre 1835, avec cet art consommé qu'a la psychologie féminine de forcer les résistances, sous couvert de les flatter, et de dresser l'éventail de tous les recours possibles et improbables. *"Les Frères de St Joseph*[26] *n'ont point de sujets pour subvenir au-delà des besoins et des demandes du diocèse du Mans, et nous respectons l'éloignement que votre Grandeur a témoigné pour l'admission dans son diocèse des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, malgré que nous en voyons de bien dans les paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc.*

---

[26] Les frères de St Joseph de Ruillé représentent une congrégation du diocèse du Mans, et y sont exclusivement rattachés.

Nous ne voyons pas d'autre moyen de faire élever chrétiennement nos petits enfants qui demandent le pain de l'instruction et ne trouvent que des mains presque empoisonnées pour le leur rompre, que d'obtenir de Votre Grandeur un vicaire de bonne volonté pour suppléer à ce que notre recteur ne pourra pas faire … S'il répugne trop à ce vicaire de passer l'examen universitaire, M. Sillan (recteur) *s'y présentera et prendra lui-même le diplôme d'instituteur communal comme l'ont fait quelques autres recteurs, et le vicaire serait censé son aide pour toute tracasserie administrative."*

Un projet contrecarré.

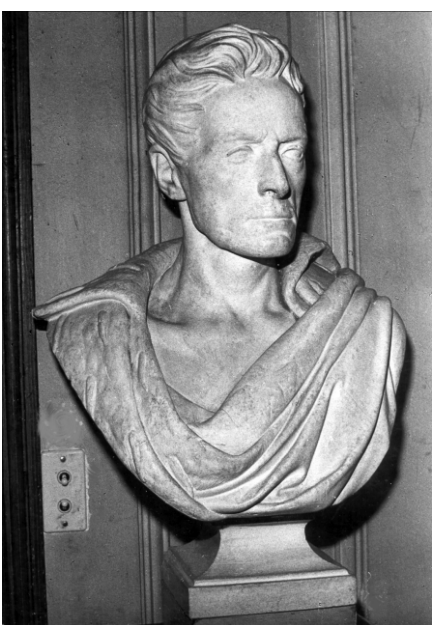

Buste du comte Paul-Émile de la Fruglaye (1768-1849).
(Photo: f. Gonzague Le Gall)

L'action du comte de La Fruglaye a été prépondérante dans la création de l'école de Ploujean. Mais son positionnement social, son titre – il était anciennement pair de France – n'ont en rien facilité les choses. Il s'est toujours heurté au maire de Ploujean :*"Un de mes grands torts envers lui, est de m'être trouvé en opposition avec les plans d'école mutuelle qu'il a infiniment à cœur… Il a fait voter des fonds pour une école mutuelle. Il fallait un local pour placer l'édifice, et l'on a désigné à cet effet un champ qui m'appartient."*

Beau joueur, M. de La Fruglaye proposa de mettre à la disposition de la commune un édifice à peine achevé avec un jardin de 40 cordes, à la seule condition de placer des Frères à la tête de l'école. M. le Maire accusa réception de la lettre. Si le Conseil municipal fut d'avis d'accepter par 8 voix contre 4 la proposition de donation, aucune suite ne fut donnée à cette délibération. Plus préoccupant encore, l'Administration était sur le point de s'emparer, par expropriation forcée, de la maison. Le comte s'en émut auprès de M. de la Mennais, dans une lettre du 3 avril 1836 :*"L'affaire de l'expropriation est déjà transmise à la préfecture. C'est donc sur la plus pressante urgence que j'ose vous prier de nous accorder un Frère dont l'installation arrêterait toute démarche ultérieure de la part d'une administration locale mal disposée pour nous…"*

Nous savons déjà que M. de La Fruglaye avait, au même moment, fait part de ses inquiétudes à l'évêque.

Était-on en droit de croire qu'après l'aval de l'évêque et l'annonce par M. de la Mennais de l'arrivée imminente du Frère Polycarpe, les difficultés étaient aplanies ? C'était sans compter avec la ténacité adverse. La lettre du recteur de Ploujean à l'abbé de la Mennais, en date du 8 mai 1836, est éclairante à cet égard :*"Hier, j'ai présenté au maire de Ploujean l'estimable Frère Polycarpe qui lui a exhibé ses papiers ; M. le Maire les a examinés et a trouvé que dans le certificat de Dinan il y a un changement de 33 à 32, qui n'est, ni de la même main, ni de la même encre ; il a traité ce certificat de faux. Bon coup de patte pour moi…"* Suprême perfidie, le maire dressait aussitôt déclaration d'Étienne Taboureux (Frère Eusèbe) de tenir à Ploujean une école privée, sans apparemment requérir la moindre pièce, et sommait en quelque sorte le Frère Polycarpe et le recteur d'avaliser son projet, pour mieux sans doute le dénoncer plus tard et traduire devant les tribunaux, pour faux et usage de faux, l'institution des Frères, à travers ses deux représentants potentiels à Ploujean :*"Voilà une idée des hommes auxquels nous avons affaire"*, concluait, désabusé, le recteur de Ploujean.

On comprend dès lors l'embarras de ce dernier, et son désir d'installer au plus vite, mais en bonne et due forme, le Frère Eusèbe :*"Un jour de retard peut nous compromettre pour toujours"*, ajoutait-il, en guise d'argument d'urgence. Mais quid du frère Polycarpe dans tout cela ? Aux yeux du recteur, il aurait la noble tâche de préparer l'établissement à l'arrivée du frère Eusèbe… Ce dernier ne vint jamais, et l'on peut penser que le Frère Polycarpe (Ollivier) ne se contenta pas de "faire préparer la classe" mais qu'il s'y investit lui-même, en dépit de l'inconfort de la situation. Dans son *Historique du Finistère*, le Frère Guénolé note que *"le pauvre Frère est espionné, accusé, cité, sous divers prétextes odieux, devant le tribunal de Morlaix. Finalement acquitté, il reprend, au milieu de l'enthousiasme général une besogne qu'il poursuivra durant 32 ans*[27]*."*

À compter du 13 octobre 1836, date à laquelle on signale enfin "la déclaration d'ouverture par le sieur Ollivier d'une école primaire élémentaire à Ploujean", s'achevait donc une sorte de "guerre de tranchées", indécise par moments, rude toujours. *"Votre Finistère est dur comme ses vieilles pierres"*, devait écrire plus tard M. de la Mennais au Frère Polycarpe. En la circonstance, il ne pouvait mieux dire.

Une réussite incontestable.

Tous les témoignages concordent.

"Notre pauvre école, si traversée, réunit à présent 100 élèves", écrit Melle de La Fruglaye à l'abbé Alexandre. Le comte lui-même renchérissait, en direction de l'évêque, le 8 juillet 1836 :*"M. le curé de Ploujean vous a fait connaître le succès de l'école chrétienne ; elle réunit en ce moment 100 élèves : ce qui prouve que l'on sait l'apprécier. M. de la Mennais a fait choix pour Ploujean d'un sujet*

---

[27] Le Frère Guénolé reprend ici les termes mêmes de LAVEILLE (tome II, chapitre 5).

distingué et qui fait faire de très grands progrès à ses élèves. À la capacité il joint le meilleur exemple…"

À l'évidence, ce succès tenait à l'impact du Frère. Dans sa lettre du 9 octobre 1836 à M. de la Mennais, l'évêque le soulignait lui-même :*"On me fait le plus grand éloge du Frère qui dirige l'école de Ploujean"*. Et à en croire le Frère Ambroise, la réputation du frère Polycarpe dépassait les limites de la commune. Témoin sa lettre du 18 décembre1837 à l'abbé de la Mennais :*"Le Frère de Ploujean a fait un bien immense dans tout ce pays-là et sa réputation y est bien étendue ; il édifie beaucoup. Plusieurs recteurs sont allés le voir et se sont procuré des pages d'écriture de ses enfants qui ont enthousiasmé tout le Finistère."* M. de la Mennais lui-même, dans sa correspondance avec le Frère Polycarpe faisait écho à cette réussite. *"Il est heureux que l'Inspecteur ait été content de votre classe : mais pour établir d'autres écoles dans le Finistère, il faudrait qu'il nous vînt de là des sujets, et il paraît que personne ne s'occupe de nous en envoyer*[28]*…"*

Le Frère Polycarpe avait-il le sentiment d'être d'une sorte d'établissement-pilote ? Toujours est-il qu'il avait pleinement conscience du rôle pionnier joué par l'école de Ploujean. Ainsi nota-t-il dans ses *Souvenirs* de 1891 que :"*l'école de Ploujean fut la première que notre vénéré Père a fondée dans le diocèse de Quimper ; il l'ouvrit sur les vives instances de M. de La Fruglaye et Melle Maria si dévouée à toutes les bonnes œuvres. Il venait tous les ans visiter sa chère école pour l'établissement de laquelle il avait fallu surmonter tant de difficultés…"* Il se souvenait fort bien de la première distribution de prix à Ploujean en 1836 : elle tenait de la comédie la plus divertissante et la plus burlesque qui fût. Le metteur en scène n'était autre que M. de la Mennais lui-même.

Et ce ne fut sans doute pas sans un pincement de cœur que le frère Polycarpe nota encore dans le cahier de ses *Souvenirs : "L'école de Ploujean, après 37 ans d'existence, a été malheureusement supprimée par suite de malentendus et de maladresses (non de la part*

---

[28] *C.G.*, III, L. 2215.

des fondateurs) mais de la part de ceux qui étaient plus intéressés à la maintenir (le recteur évidemment !)"

Dans l'économie humaine des rancoeurs et des comptes à solder, il arrive au succès d'échapper à la logique de sa suite …

Château de Keranroux, en Ploujean. Façade Sud.
(Photo, f. Gonzague Le Gall)

L'école de Ploujean au prisme d'une correspondance.

On relève dans la *Correspondance Générale* de J.M. de la Mennais quelque 34 lettres du Fondateur au Frère Polycarpe, sur une période qui court d'octobre 1836 à mai 1853. La facture des lettres indique bien qu'on y répondait à des questions du moment. Du coup, leur périodicité n'obéit pas à un calendrier établi d'avance. La mention fréquente de vœux de nouvel an laisse entendre cependant que, de part

et d'autre, on se pliait au rendez-vous de janvier ou de février, tout au long de ces 17 ans d'échanges épistolaires, tandis que trois années (1839 – 1844 – 1851) ne gardent aucune trace d'une correspondance de J.-M. de la Mennais en direction du Frère de Ploujean. Toutes les lettres se signalent par leur relative brièveté. Point de considérations de haute volée sur quelque sujet pédagogique ou spirituel, mais plutôt un faisceau d'avis pragmatiques sur le vécu d'une école primaire, sur la gestion au quotidien d'une vie religieuse, soumis aux contingences d'une famille, d'un presbytère, d'une concurrence.

Nombreuses sont les lettres qui se terminent par une amicale adresse au comte de La Fruglaye, à sa fille ainsi qu'au recteur. Notons cependant que la lettre du 18 avril 1843 (L. 3251) est la dernière qui porte mention des hommages à porter au "digne recteur". Au bout de sept ans le climat relationnel se serait-il refroidi entre le Frère et le presbytère ? Deux lettres ultérieures (L. 4356 et 4438 des 16 octobre 1848 et 9 juin 1849) laissent entendre qu'il existait un réel malaise, au point que M. de la Mennais accéda au désir de Frère Polycarpe de changer de confesseur (c'était le recteur) et qu'il compatissait à la souffrance du Frère, sans pouvoir, dans l'immédiat, le retirer de Ploujean. La souffrance du Frère n'était sans doute pas seulement imputable à l'antagonisme de l'instituteur public. Le "bon" M. Sillan avait-il donc changé ?…

Si les lettres du fondateur au premier Frère installé dans le Finistère se voulaient avant tout un réconfort et une réponse ponctuelle aux aléas d'une situation particulière, elles ne manquaient pas d'associer le Frère à la vie de la congrégation, à travers l'évocation des décès survenus ici et là et des succès des Frères aux Antilles.

Au terme de cet aperçu préliminaire sur les lettres adressées au Frère Polycarpe, on ne peut que souligner la cordiale franchise dont elles témoignent, qu'il s'agisse des "petites choses de la vie" ou d'enjeux plus importants. Faut-il le noter : les élèves du frère Polycarpe sont sans doute les seuls qui aient eu droit à une édifiante lettre du fondateur (L. 3210 du 23 janvier 1843), au nom sans doute d'une sorte de "partialité du cœur" de l'abbé de la Mennais pour Ploujean. Signalons enfin que la

première lettre du fondateur (L. 2105) mentionne l'accord de principe à l'arrivée au noviciat d'un jeune homme de Lanhouarneau – on sait qu'elle n'eut pas de lendemain – et que la dernière (L. 5087) place de grands espoirs dans le postulant Jean *Beauvir*. On ne pouvait imaginer plus symbolique et plus prometteuse inclusion à l'ensemble de ces lettres.

L'objet des lettres de Jean-Marie de la Mennais au Frère Polycarpe est double. Il porte, d'une part, sur les différentes astreintes de la vie du Frère en question, et d'autre part, sur l'évolution de l'école et la mise en œuvre de quelques éléments de pédagogie.

La vie du Frère et ses astreintes.

Au premier rang des contingences figuraient les soucis vestimentaires du Frère. L'autorisation lui fut donnée, tout au long de la période mentionnée, de faire l'achat de quatre chemises, d'une paire de souliers, d'un parapluie, d'un petit manteau, à condition qu'il fût de la "forme ordinaire", par souci d'uniformité (L. 2315). Quant aux lévites, c'est à trois reprises qu'il en est question. L'autorisation d'achat est assortie de la consigne de "n'être pas trop pressé" (L. 3251). Une même rigueur de la part de l'abbé de la Mennais présidait à la reddition des comptes. Nombreuses sont les lettres où le Frère Polycarpe est invité à verser ses revenus à la Providence à St-Brieuc. Parmi ceux-là, figuraient sans doute sa rémunération d'instituteur, mais aussi ses biens d'héritier relativement fortuné, semble-t-il. À cet égard, M. de la Mennais faisait tantôt preuve de rigueur, et tantôt d'humanité. Rigueur, à l'occasion d'une dépense de 17-18 francs, par l'intermédiaire d'un oncle (L. 4078) ; humanité, lorsqu'il s'agit de soustraire 32 francs du revenu pour *"faire faire une retraite"* au beau-frère et à la belle-sœur (L. 4472). Le Père accordait aussi au Frère une certaine liberté d'action, s'agissant d'un bail de propriété à passer avec un fermier solvable, à cette réserve près qu'il tenait à faire bénéficier le Frère de son expertise en matière de compagnies d'assurances (L. 3662). La retenue, voire le refus était de mise, s'agissant de la classe de chant, des jeux avec les

MM. du presbytère (L. 2172), des élections (L. 4247 – 4258), si excitantes fussent-elles en 1848 !… Quant aux romans, la lecture en était totalement proscrite (L. 2896). La communion elle-même n'échappait pas à la programmation : pas de communion quotidienne, *"trois fois par semaine"*, c'était assez.

Ces recommandations épistolaires peuvent quelque peu surprendre, par leur caractère pointilleux et pointilliste, sans doute répondaient-elles à un besoin d'encadrement chez un homme seul dont on devine, en filigrane, l'humble franchise.

La vie de l'école.

M. de la Mennais se réjouissait de la bonne santé numérique et de la bonne marche de l'école de Ploujean. En témoigne la note du 30 janvier 1840 :*"Je me réjouis de ce que votre classe soit si nombreuse et de ce qu'elle aille bien."* (L. 2704) S'il lui arrivait d'enregistrer, d'une année sur l'autre, les fluctuations des élèves quant à leur attention, fluctuations imputables au goût excessif pour le jeu, il reste que l'abbé de la Mennais partageait avec le Frère Polycarpe le souci de faire de Ploujean un pôle d'excellence :*"Il est important que votre école ait de l'éclat"*.(L. 2105) Le Frère s'y employait et le faisait constater, à travers un choix de compositions expédiées à Ploërmel, (L. 3658), tout comme le Frère se souciait des améliorations à apporter : le poêle pour l'hiver (L. 2886), l'adjonction d'un appentis au bout de la classe, aux frais de M. de La Fruglaye (L. 3613). Inutile dès lors de faire trop grand cas de l'instituteur public, l'*"antagoniste"* (L. 3209), encore moins de se mesurer à lui, dans une sorte de challenge des compétences (L. 3190).

Quant aux indications pédagogiques proprement dites, elles étaient peu nombreuses : le catéchisme de Fleury demeurait la référence (L. 2492), pour ce qui était de l'explication, il n'y avait pas mieux que l'ouvrage de M. de La Salle (L. 4356). Inutile de tout bousculer, même si les nouveaux tableaux de lecture étaient annoncés (L. 4078). L'appel à la prudence était de mise quant aux punitions (L. 2352). L'année scolaire, elle, se terminait à la distribution des prix dont le calendrier ne laissait pas indifférent M. de la Mennais. *"Vous pouvez*, écrivait-il le 23

mai 1852, *fixer la distribution au dernier dimanche de juillet, quoique cette année ce soit de bien bonne heure."* (L. 4904) Visiblement, on se résignait difficilement, à l'époque, aux longues vacances…

Il y avait deux points qui tenaient au contexte local et qui méritent qu'on s'y arrête. Le premier avait trait au recrutement des élèves. M. de la Mennais et le Frère Polycarpe étaient placés devant l'éclectisme du choix scolaire de gens du cru. Voici ce qu'écrivait le Fondateur, à cet égard, dans sa lettre du 11 mai 1845 :*"Il n'y a pas d'inconvénient à représenter aux parents les inconvénients que peut avoir pour les familles l'espèce de partage qu'ils font de leurs enfants entre les différentes écoles : vous devez chercher prudemment à attirer dans la vôtre le plus grand nombre d'élèves possible ; mais ne faites que rarement des visites pour cela*[29]*."* Le conseil prodigué était un modèle du genre : du zèle, mais pas de prosélytisme intempestif. Sans doute avait-on jaugé la psychologie trégorroise, rompue à l'art de saisir toutes les opportunités et de jouer la prudence, au point, dirions-nous en langage familier, de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier…

Le deuxième point délicat relevait de l'usage du breton. Lisons ce qu'en dit l'abbé de la Mennais dans sa lettre du 28 novembre 1838 :*"Il ne faut pas déranger l'ordre de votre classe pour faire des traductions de breton en français ; mais, à l'occasion, et en passant, vous pouvez leur expliquer en français quelques mots bretons*[30]*."* En fait d'inculturation, on assurait, si on peut dire, le service minimum !

Chacun sait que les deux points évoqués gardent toujours une certaine actualité, qu'il s'agisse de liberté de choix, de carte scolaire ou de langue régionale …

Cette correspondance de 17 ans aurait mérité une étude plus exhaustive, plus pointue. Il reste que le peu qui en a été dit nous permet de vivre au rythme d'une école, d'en percevoir les hauts et les bas qui

---

[29] *C.G.*, V, L. 3662.
[30] *C.G.*, IV, L. 2492.

venaient, de temps à autre, troubler quelque peu la trajectoire continue d'une réussite globale. L'école de Ploujean avait pour horizon la durée. Ce ne fut pas le cas…

Presbytère de Ploujean (Photo: f. Gonzague Le Gall)

P L O U G U E R N E A U (1838-1867)

SUR LES TERRES DE Mgr DE POULPIQUET.

Une école des Frères de Ploërmel à Plouguerneau, sur les terres de Mgr de Poulpiquet, le projet relèverait de la provocation, n'était le temps écoulé depuis l'accroc de septembre 1824 et n'était également le désir explicite de l'évêque de voir les Frères s'installer sur sa paroisse, au cœur même du pays "pagan".

La lettre du 11 décembre 1837 de l'abbé de la Mennais à l'abbé Ruault, tout en faisant état de cette volonté, ne manquait pas de souligner qu'au baromètre des relations, tout était désormais au "beau fixe" entre lui-même et l'évêché de Quimper :*"J'ai été merveilleusement bien dans tout le Finistère. L'évêque a voulu que je logeasse chez lui : il est tout pour nous ainsi que ceux qui l'environnent : il veut absolument un Frère ou deux pour sa paroisse natale, au mois de septembre*[31]*."*

Une visite exploratoire prometteuse.

Mandaté par M. de la Mennais pour prendre contact avec Plouguerneau, le Frère Ambroise, alors directeur à Tréguier, rendit compte de sa démarche à son Supérieur dans une lettre du 28 décembre 1838.

Il ressort du rapport que le Frère Ambroise avait été séduit par le cadre de la commune, par la qualité humaine des gens et de leur accueil :*"La commune est étendue et belle : beaucoup de bonne foi, de simplicité et de religion dans les habitants ; l'esprit d'impiété n'a pas encore pénétré dans ces contrées…"*

Le Frère Amboise se plaît aussi à noter l'état bien avancé des projets.

Dès septembre 1837, le Maire suggérait déjà l'achat d'un terrain. Le montant s'élevait à 4000 francs tandis que 8000 étaient

---

[31] *C.G.*, III, L. 2322.

réservés pour la bâtisse. La Commune se chargeait en outre des charrois. Bref, tout le monde était plein de zèle :*"c'est à qui fera le plus"*, notait le Frère Ambroise.

Quant à la construction, on pressait déjà la Maison-Mère de dresser les plans d'une bâtisse de 60 pieds de long sur 20 ou 24 de large. Cette maison offrirait toutes les commodités convenables pour l'école et le pensionnat. Il fallait qu'elle eût deux étages et des mansardes qui serviraient de dortoirs aux enfants… Mais attention, il ne fallait pas que la maison fût trop élevée, *"car le bourg est sans abri et très exposé aux vents"*, faisait-on remarquer. Le Frère Ambroise précisait qu'on n'avait pas l'intention d'y placer la mairie[32]. *"Dans ce pays, on ne sait pas encore trop ce que c'est que la maison commune. C'est à la sacristie qu'on fait toutes les affaires"*, notait-il encore. L'allusion à la sacristie est ici assez savoureuse, quand on sait la haute main qu'avait l'évêque des premières années sur le devenir des municipalités, et singulièrement dans le Bas-Léon.

On avait déjà le sens des prévisions. La rétribution des enfants serait de 20, 30, 40 sous. On pouvait tabler sur un effectif qui irait de 150 à 250 élèves dont le tiers, voire la moitié, bénéficierait de la gratuité. L'intention formelle de la Commune était d'accueillir de 50 à 80 pensionnaires ou chambristes.

À l'évidence le projet de Plouguerneau était bien ficelé et se voyait promis à une rapide réalisation.

Une longue et hostile procédure.

Mgr de Poulpiquet voulait qu'un Frère fût en poste, pour septembre 1838. Et dans sa pensée, cela signifiait à part entière et en toute légalité. En fait, le sieur Jacques Le Goff, en religion Frère Andronic-Marie, ne devait être officiellement installé comme instituteur communal que le 24 mars 1840, à la suite d'un décret ministériel du 1er décembre 1839.

---

[32] À l'époque, le même local abritait la mairie et l'école communale ; une cohabitation qui a longtemps duré en maints endroits.

Que s'était-il donc passé durant ces longs mois ?

On peut parler ici d'une longue "guerre d'usure" entre deux pôles d'autorité opposés : le Conseil municipal, le Fondateur, l'Évêché d'un côté, de l'autre, la Sous-Préfecture et le Comité d'arrondissement de Brest. La nomination des instituteurs ne pouvait se faire sans l'aval de ce dernier, le comité local servant seulement d'antenne et de relais. Le comité d'arrondissement examinait, le cas échéant, les propositions du conseil municipal, les agréait ou les rejetait, pouvait même enjoindre d'établir tel ou tel candidat.

Dans le cas présent, le comité d'arrondissement de Brest allait se distinguer par une volonté d'obstruction, nourrie d'anticléricalisme et sans doute des premiers ferments d'une laïcité de combat.

Au risque d'anticiper sur le cours des choses, voici, sommairement rappelée, la comparution du frère Andronic Le Goff devant le comité de Brest, le 16 novembre 1838.

La relation qui nous en est restée est intéressante et indique bien que l'enjeu de la convocation s'établissait au-delà du cas précis du Frère Andronic dont la candidature personnelle ne posait, a priori, aucun problème.

Le comité note, en effet, que la tenue du sieur Le Goff est *"décente et modeste"*, qu'il répond *"avec précision et convenance"* aux questions qui lui sont posées sur la nature des liens qui l'attachaient à sa congrégation, sur les vœux qu'il a formés, sur sa liberté quant à l'exécution des lois et règlements et instructions du comité. À tout cela, le Frère répond qu'il n'a d'autre vœu que celui d'obéissance envers son Supérieur, que ce vœu n'est pas absolu, mais lui laisse la faculté et lui fait même devoir d'exécuter les lois, règlements et ordres dans la carrière qu'il parcourt. Les paroles du sieur Le Goff sont remarquées et appréciées.

À l'évidence, la présence du Frère Andronic n'avait d'autre intérêt que de soulever la problématique du moment : confier l'instruction primaire aux congrégations enseignantes n'était-ce pas

rendre au clergé l'influence fâcheuse dont il avait abusé sous la Restauration ?

Le Frère n'est pas personnellement visé, mais sa qualité. La question soumise au vote est posée en conséquence :*"Y a-t-il lieu de nommer instituteur communal à Plouguerneau le sieur Le Goff, en tant qu'il est affilié à la Congrégation de l'Instruction chrétienne ?"* 7 voix se prononcent pour, 11 contre.

À travers ce vote c'était la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne que l'on suspectait ; c'était au passé politique de Mgr de Poulpiquet que l'on faisait un procès.

La situation était bloquée. Il fallut recourir au Conseil Royal, attendre encore quelque sept mois, avant que l'arrêté du comité de Brest ne fût cassé.

Retrouvons les protagonistes de l'affaire, au fil des événements :
Un conseil municipal courageux et tenace.

Voici rappelée la chronologie de son combat.

Le 29 décembre 1837, le maire communique au conseil une lettre de la sous-préfecture et une délibération du comité d'arrondissement comportant l'injonction d'établir comme instituteur provisoire le sieur Guéguen.

Le 14 janvier 1838, il fait encore part à son conseil de l'avis du comité communal en faveur du même sieur Guéguen. La Municipalité, rejoignant le désir de la population, choisit de confier l'école communale aux Frères de l'Instruction chrétienne, en la personne du Frère Ambroise, le premier "démarcheur" de l'école en quelque sorte, et le seul qui soit immédiatement accessible, avant que M. de la Mennais ne suggère un autre nom : celui du Frère Zacharie Hamon. On songe même à un Frère de la Doctrine chrétienne, le Frère Jean-Marie Le Net. Aucun des deux ne se présente. La situation reste pendante, sauf en ce qui concerne la maison-école.

Le 10 mai 1838, le conseil municipal décide d'attribuer 23000 francs au projet dont 4500 pour l'achat du terrain.

Le 16 septembre 1838, M. de la Mennais propose un autre candidat récemment breveté : le Frère Andronic-Marie Le Goff. Cette fois, la nomination n'est plus fictive mais bien réelle, puisque le Frère est bien là, à demeure, avec "armes et bagages", pourrait-on dire.

D'emblée, le 16 octobre 1838, la Municipalité le propose comme instituteur communal à Plouguerneau. Nous le savons déjà, le comité d'arrondissement le récuse, dans sa séance du 16 novembre 1838.

Le 4 décembre 1838, la Municipalité fait appel. Le texte de sa délibération se signale par sa fermeté :*"Le comité Supérieur ayant refusé le sieur Le Goff proposé comme instituteur communal par le Conseil Municipal, celui-ci, considérant que le sieur Le Goff est muni de toutes les pièces voulues et pourvu de toutes les qualités exigées, qu'il n'est refusé que par le motif qu'il appartient à la Congrégation de l'Instruction Chrétienne, délibère que ce refus est une atteinte portée à la liberté religieuse et aux droits des communes, invite, à l'unanimité, M. le Maire à se pourvoir devant le Conseil Royal pour obtenir l'annulation de la délibération du Comité de l'Arrondissement et déclare que dans l'état il n'y a pas lieu de s'occuper d'une autre présentation."*

Une fois connue la décision du Conseil Royal du 22 juillet 1839 de ne faire *"aucune différence entre les Instituteurs laïcs et les Frères"* et la nomination du sieur Le Goff comme instituteur communal à Plouguerneau par le comité de Brest, le 16 août 1839, le conseil municipal se réunit à nouveau, le 1er octobre 1839, pour donner son avis sur une gratification à accorder à l'instituteur privé qu'avait été le Frère Andronic, pendant toute la durée du contentieux dont il avait été l'objet. En dépit des aléas de la situation et des interrogations qui agitaient sa conscience, le Frère Andronic n'avait donc pas déserté, loin de là. Le Conseil municipal allait le reconnaître, dans tous les sens du terme. Il attribua au sieur Le Goff, à titre de gratification, les 9/12èmes des sommes affectées au traitement de l'instituteur privé qui *"en attendant l'organisation définitive de l'école communale a donné ses soins aux enfants pauvres pendant l'année 1838 et une partie de l'année 1839."*

Voilà donc rappelés les jalons de l'action persévérante d'un conseil municipal aux options bien affirmées et au diapason d'une population qui ne transigeait pas avec ses convictions.

Un fondateur serein.

Devant l'émoi que suscite la tournure des événements à Plouguerneau, l'abbé de la Mennais fait preuve d'une étonnante sérénité. Plusieurs lettres en témoignent. Ainsi cet extrait d'un courrier au frère Ambroise Le Haiget, en date du 25 janvier 1838 :*"Soyez tranquille sur l'affaire de Plouguerneau : ces bons messieurs là ne sont pas encore aguerris ; la moindre chose les effraye. Le Recteur m'ayant fait part de ses craintes, je lui ai donné de suite les noms d'un Frère breveté, qui est employé dans une école privée, et que je pourrais envoyer à Plouguerneau au besoin ; mais assurément rien ne presse, et le Comité de Brest ne peut rien faire contre nous*[33]*…"* On note une même assurance à l'adresse du frère Polycarpe :*"On a une terreur panique à Plouguerneau ; aussitôt que j'en ai été instruit, j'ai tout arrangé et on est fort tranquille maintenant…"* C'était une lettre du 4 février 1838[34].

La même maîtrise des événements transparaît dans la lettre du 10 février 1838 au Sous-Préfet de Brest :*"Un frère m'a été demandé pour la commune de Plouguerneau, et je me suis empressé de donner le nom de celui que j'y destine : il dirige en ce moment une école privée à Fay (Loire-Inférieure) : je lui ai écrit le 6 de ce mois, d'adresser de suite son brevet et ses certificats de moralité à l'administration de Plouguerneau, afin que sa nomination puisse être régularisée sans délai.* (le F. Zacharie Hamon n'y alla pas en fait, car il est marqué à Fay de 1837 à 1842).

Permettez que je profite de cette occasion pour recommander à votre bienveillance notre futur établissement de Plouguerneau… Je suis

---

[33] *C.G.*, IV, L. 2350.
[34] *C.G.*, IV, L. 2352.

assez heureux pour contribuer à répandre l'instruction primaire dans l'arrondissement que vous administrez[35]*…"*

C'est avec aplomb et un certain sens de la provocation que le Fondateur se permet de recommander au Sous-Préfet l'école de Plouguerneau dont la réalisation ne fait pas de doute, cela va de soi !…

C'est auprès du Ministre que M. de la Mennais en défend le bien-fondé, le 22 décembre 1838 :*"J'ai l'honneur de vous adresser un extrait de la délibération prise, le 16 novembre dernier, par le Comité d'Arrondissement de Brest : je le crois illégal.*

Cette opposition de la part du Comité de Brest est d'autant plus fâcheuse qu'elle empêche la commune de Plouguerneau de bâtir une maison d'école dont j'ai donné le plan, et qui sera un des plus beaux édifices du genre qui existe dans le Finistère. On pourra y réunir, je n'en doute pas, au moins 200 enfants.

Il est à désirer qu'une décision prompte lève les difficultés qui empêchent, depuis deux ans, de mettre la main à l'œuvre, et que l'on commence à travailler au mois de mars[36]*."*

Et en manière de défi, et pour répondre au vœu de la Municipalité, l'abbé de la Mennais nomme un second Frère à Plouguerneau, en la personne du Frère Landry (Jean Vincent Bonniec). Consigne est donnée au frère Laurent de préparer le voyage du frère en question : *"Le Frère Landry va à Plouguerneau. Vous lui donnerez 4 chemises, 4 paires de bas, 4 mouchoirs … vous le dirigerez sur Guingamp, il y prendra la diligence pour aller à Morlaix et de Morlaix il ira à Lesneven*[37]*."*

En dépit de tous les accidents de parcours qui ont émaillé les débuts de l'école de Plouguerneau, il semble que l'abbé de la Mennais ait géré le dossier avec la souveraine distance qui est l'apanage des familiers des situations difficiles.

---

[35] *C.G.*, IV, L. 2356.
[36] *C.G.*, IV L. 2509.
[37] *C.G.*, IV, L. 2519.

Un Évêché perplexe et inquiet.

L'évêque de Quimper suivait de près le dossier de Plouguerneau, comme l'indiquent les lignes suivantes adressées par l'abbé Alexandre à l'abbé de la Mennais, le 6 février 1839 :"*Vous feriez plaisir à Monseigneur en lui écrivant sur les affaires de l'école de Plouguerneau. Il a adressé, il y a quelque temps, à M. le Ministre de l'Instruction publique, une réclamation contre la dernière délibération du Comité de Brest. Cette réclamation est jusqu'à ce jour demeurée sans réponse."*

L'inquiétude du prélat se faisait plus précise, dans la lettre qu'il rédigea lui-même au fondateur :*"J'apprends avec peine que l'excellent Frère Andronic qui dirigeait si bien notre école de Plouguerneau ne doit point nous revenir. Cela est on ne peut plus fâcheux dans la position où nous nous trouvons. Connaissant tout l'intérêt que vous portez à mon diocèse, et en particulier à la paroisse qui m'a vu naître, j'ai la confiance que vous donnerez pour successeur au frère Andronic un de vos sujets les plus capables. Vous savez combien le Comité de Brest nous est hostile ; il n'y a pas à douter que le nouveau Frère sera obligé de comparaître à sa barre."* (Lettre du 5 août 1839)

Le contact du Fondateur avec l'Évêché, en cette affaire, ne souffrit d'aucun hiatus, puisque moins de dix jours après la lettre de l'évêque, l'abbé Alexandre faisait écho, dans un nouveau courrier du 14 août 1839, à la satisfaction de l'évêque d'avoir été entendu : *"Monseigneur a reçu avec bonheur l'assurance que vous lui donnez de remplacer le bon frère Andronic par un autre non moins capable."* Cette lettre traduisait la confiance totale que faisait le prélat à M. de la Mennais, pour la suite :*"Monseigneur se repose entièrement sur vous pour tirer de ce résultat* (la cassation de l'arrêté du Comité de Brest) *le meilleur parti possible et asseoir enfin l'école de Plouguerneau sur de solides bases."*

On l'a vu, les inquiétudes de l'évêché portaient sur le devenir du Frère Andronic. Ébranlé sans doute par la tournure des événements, ce dernier s'interrogeait, et alla jusqu'à envisager le sacerdoce, dans son

diocèse d'origine. Une lettre de l'abbé de la Mennais du 8 août 1839[38] à l'évêque de Vannes situe bien les termes d'un débat qui agitait le Frère Andronic. On sait que ce dernier n'alla pas jusqu'au bout de son projet, pour le bien de Plouguerneau, et à n'en pas douter, pour la plus grande satisfaction de Mgr de Poulpiquet.

Le 3 novembre 1840, le Frère Andronic donna sa démission, pour raison de santé. Il fut remplacé par le Frère Camille (Prudent Raymbault). D'autres Frères se succédèrent à Plouguerneau avant que l'école ne fût confiée aux Frères des Écoles Chrétiennes, en 1867.

Plouguerneau constituait un cas d'espèce, en raison de tous les liens de famille et d'intérêt qui rattachaient cette commune à Mgr de Poulpiquet. On comprend facilement que les anticléricaux de l'époque se soient saisis du dossier de l'école pour s'affranchir de l'autorité religieuse et engager les premières escarmouches d'un long combat d'un siècle. Plouguerneau représentait un symbole, il fallait en exploiter toute la portée.

---

[38] *C.G.*, IV, L. 2609.

M O R L A I X (1838-1928) –
L E P E N S I O N N A T D E L A D I S C O R D E.

Genèse de l'école de Morlaix.

Le choix de Morlaix pour une implantation nouvelle s'imposait de lui-même. Cette ville constituait un passage obligé sur la route qui menait l'abbé de la Mennais des établissements des Côtes-du-Nord au port d'embarquement de Brest et, à l'occasion, aux établissements qui se créaient dans le Nord Finistère. Dans son registre de 1917, le Frère Léonard semblait d'ailleurs souligner que le voyage de Brest n'était pas étranger à la fondation de Morlaix :*"En revenant de Brest où il avait été conduire les 5 premiers missionnaires de la Guadeloupe, notre vénérable Père s'arrêta à Morlaix, et fort de l'approbation de Mgr de Poulpiquet, s'entendit avec le curé M. Keramanac'h, pour la création d'une école de Frères dans cette ville…"* Nous étions dans la logique d'un itinéraire. Chacun sait qu'à l'époque la commune de Ploujean jouxtait celle de Morlaix. Il allait de soi que le Frère Polycarpe, animé d'un saint zèle, ou tout simplement du désir d'une proximité fraternelle, appelât de ses vœux un tel projet. La réponse de M. de la Mennais du 18 novembre 1837 vint tempérer son impatience :*"Vous avez trop d'envie que nous ayons un établissement à Morlaix : souvenez-vous donc de ce que je vous ai dit : peu importe par qui le bien se fasse, pourvu qu'il soit fait : laissons-nous dévorer par la Providence … Un peu de patience ; tout s'éclairera avec l'aide de Dieu*[39]*."*

M. de la Mennais pressentait-il déjà les difficultés à venir ?

---

[39] *C.G.*, IV, L. 2312.

Un contexte particulier.

Morlaix ne ressemblait pas à Plouguerneau. Nous n'étions pas ici dans un milieu où la force des convictions religieuses n'avait d'égale que leur quasi unanimité. À Morlaix, l'opinion se voulait libérale. Le curé Keramanac'h lui-même se distinguait par une grande largeur d'esprit : il ne s'opposa pas à la création d'une école mutuelle. M. de la Mennais ne s'avançait donc pas en terrain conquis, loin s'en fallait…

D'assez bonne heure, l'arrondissement de Morlaix manifesta un goût marqué pour l'instruction populaire. Et dix ans après l'arrivée des Frères (1848), il y avait une école dans chacune des 58 communes de l'arrondissement.

Faut-il voir dans la fabrication et le commerce du papier, jadis prospères dans la région, une des causes de cet engouement ? Le fait est que, dès le milieu du 14ème siècle, une manufacture représentait à Morlaix ce secteur industriel, un secteur porteur, dirions-nous aujourd'hui, puisque quelque vingt "moulins à papier" tournaient dans le Finistère actuel sous Louis XIV.

L'école était donc bien présente à Morlaix, et l'implantation des Frères ne pouvait s'inscrire, aux yeux des nombreux instituteurs privés et publics de la localité et des environs, qu'au registre de la concurrence déloyale. L'affaire du pensionnat allait amplement le laisser entendre. Faut-il ajouter que l'on commençait à s'effaroucher du caractère envahissant des écoles de la Mennais. Le rapport Dutrey du 10 décembre 1837 est assez clair à cet égard :*"Les villes de Morlaix et de St-Pol sont deux postes importants où tout se dispose au moyen de souscriptions et de dons volontaires pour établir des écoles de la Mennais. De là, elles ne tarderont pas à s'étendre dans les communes voisines. Ce serait une mesure bien entendue que de prévenir cet envahissement en plaçant dans ces deux villes des écoles de Frères de la Doctrine Chrétienne. Nous en avons parlé à Messieurs les Préfet et Sous-préfet et aux Maires de ces deux villes. En opposant ainsi sur quelques points importants, mais sans blesser les prédilections locales, les F.D.C. au développement excessif des Frères de la Mennais, il*

serait à propos d'exiger de ceux-ci une plus régulière organisation de leurs écoles. Tout établissement divisé en école gratuite et en école payante devrait être dirigé par deux instituteurs pourvus du brevet et institués…"

Emplacement de l'école de Morlaix. Les frères y occupèrent, à partir de 1839, les deux maisons indiquées par des flèches.
(Photo : F. Gonzague Le Gall)

Une fois le projet de création lancé, il restait à le financer. Et si l'on se réfère au registre du Frère Léonard déjà cité :*"une souscription fut lancée et 300 chefs de familles souscrivirent l'obligation de subvenir pendant trois ans à l'entretien de l'école. Plus de 150 personnes non inscrites participèrent également à cette fondation. La souscription pour la première année s'éleva à 8432 francs. L'école s'ouvrit le 18 septembre 1838 avec trois classes, et notre vénérable Père en fit l'installation solennelle le 1er dimanche d'octobre 1838."*

Voilà donc l'école opérationnelle dès septembre 1838. Le curé aurait voulu qu'elle s'ouvrît dès le mois d'avril. Il était difficile d'accéder à ce désir et l'abbé de la Mennais s'en expliqua par lettre, en mettant en exergue la quasi impossibilité d'opérer des mutations, à pareille époque de l'année :*"Je ne pense pas qu'il fût avantageux d'ouvrir votre école au mois d'avril, car, à peine serait-elle en bon train que les vacances arriveraient, et l'été est la saison la moins favorable pour la bien organiser : d'un autre côté, pour vous donner le frère Directeur que je vous destine, il me faudrait faire plusieurs mutations, ce qui est on ne peut plus fâcheux au milieu de l'année, et ce qui me jetterait dans de grands embarras*[40]*…"*

Dès la naissance de l'école, un conseil d'administration de 12 membres fut formé dont la présidence revenait au curé Keramanac'h. Ces conseillers étaient les principaux bienfaiteurs de l'établissement et faisaient partie des conseils de Fabrique des deux paroisses de Morlaix. Deux personnes en particulier se chargèrent de l'exécution du budget alloué au fonctionnement de l'école : MM. Daniélou et de La Villério. L'existence de l'école ne dépendait que de la générosité du comité. C'était bien précaire. M. de la Mennais s'engagea à prendre l'établissement au compte de la congrégation, à partir du 1er novembre 1839, selon les termes d'un traité du 25 juin 1839[41], entre lui et l'abbé Jean-Louis Keramanac'h, curé de Morlaix. Il est difficile de rendre compte, dans le détail, des 21 clauses de ce traité. Disons qu'il fut signé, à la suite de l'acquisition par le curé de la maison n° 18, rue Basse St Mathieu, pour être jointe à celle qu'occupait déjà l'école des Frères, de manière à constituer un même établissement. Le traité stipulait que le curé se réservait une chambre dans la maison, qu'il prenait à son compte les grosses réparations, comme propriétaire de ces maisons acquises à l'aide des deniers donnés par de pieux catholiques de la ville. Il en était de même des contributions et assurances. Quant à M. de la Mennais, il prenait possession du mobilier, tandis que les réparations

---

40 *C.G.* , IV, L. 2349.
41 *C. G.*, IV, D. 433.

locatives étaient à sa charge. Le Fondateur restait libre de placer dans l'école le nombre de Frères qu'il jugeait nécessaire et fixerait le montant des rétributions et des pensions. Les souscripteurs, représentés par le curé, paieraient chaque année une somme de 1200 francs et pourraient faire admettre dans l'école 150 enfants gratuitement. L'admission des élèves payants serait du ressort des Frères.

On sait qu'à la mort de M. Keramanac'h en 1860 le conseil fut dissous ; et sur les conseils de Mgr Sergent, évêque de Quimper, l'Institut devint l'unique propriétaire de la maison. Cette situation nouvelle portait en elle la promesse d'un merveilleux développement. On songe déjà aux 500 élèves de 1875-1876, logés dans un bâtiment flambant neuf.

Mais nous ne sommes encore qu'aux premières années.

Les promesses et les réserves des débuts.

Un courrier du 16 novembre 1838 de M. de La Villério à M. de la Mennais laisse entendre tous les espoirs que l'on peut placer dans l'école des Frères :*"Notre école marche bien et nous devons les plus grands éloges au zèle et au dévouement des Frères. Ce zèle est tel qu'ils ont le désir d'ouvrir le soir une classe d'adultes, si toutefois vous approuvez le plan qu'ils doivent vous soumettre à ce sujet. Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet, qui complète le plan d'instruction que nous avions primitivement adopté pour notre école. Nous sommes disposés à laisser aux Frères les rétributions de cette classe… Il est bien nécessaire aussi d'examiner si ce surcroît d'occupation journalière ne nuira pas à la santé des Frères et leur permettra de donner les mêmes soins aux classes d'enfants…"*

On sait que M. de la Mennais jugea le projet d'une classe d'adultes prématuré ; il le signifia au frère Gabriel Le Roux, Directeur, dans une lettre du 29 septembre 1839 :*"Je n'étais pas d'avis que vous eussiez ouvert de suite une classe d'adultes : je pense que vous l'aurez seulement annoncée : je me réserve de fixer l'époque où elle commencera, car, si ces classes ont des avantages, elles ont aussi des*

inconvénients : je réglerai tout cela moi-même dans mon premier voyage à Morlaix, le mois prochain[42]*…"*

Ajoutons encore que le conseil d'administration, bienveillant certes, ne versait pas dans l'éloge inconsidéré ; il savait déceler les faiblesses et, par l'entremise du curé, les signaler à l'abbé de la Mennais :*"Les membres du Conseil s'accordent tous à penser que le Frère Gabriel, d'ailleurs rempli de bonnes qualités, n'a pas la capacité qu'il faut pour être à la tête d'une fondation naissante. Il faudrait un Frère connaissant mieux les affaires administratives et les réparations. Tous rendent justice à la piété du F. Gabriel, à sa régularité, à sa manière de faire la classe, mais on souhaiterait un homme dont la capacité fasse disparaître les préventions et inspire aux administrateurs une confiance plus entière…"*

Le Fondateur, quant à lui, prenait note et se portait lui-même garant de l'avenir :*"Notre bon Frère Gabriel n'a pas encore, il est vrai, une longue expérience ; mais il est intelligent et j'ai l'espoir qu'il acquerra ce qui lui manque. Au reste, il n'agira pas indépendamment de moi et je ne suis pas disposé à aller trop vite*[43]*…"*

Le pensionnat de Morlaix.

"J'ai faim et soif de votre tranquillité et de vos succès !… Et voilà une nouvelle épine au pied : ce pensionnat de Morlaix non autorisé !" Ainsi se désolait M. Rendu auprès de l'abbé de la Mennais, en octobre 1839.

Épineuse affaire, en effet, que celle du pensionnat de Morlaix ; elle allait donner lieu à de longs démêlés, à une longue bataille épistolaire entre M. de la Mennais, le Recteur d'académie Dufilhol et le Ministre.

Au-delà de cette affaire, refaisait surface tout le passé tumultueux des relations administratives qu'entretenait l'autorité

---

[42] *C. G.*, IV, L. 2643.
[43] *C. G.*, IV, L. 2503.

académique avec un fondateur qui semblait délibérément en prendre à son aise avec les lois et les règlements. L'ouverture non autorisée d'un pensionnat à la rentrée de septembre 1839 était la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Le pensionnat de Morlaix. (Photo: f. Gonzague Le Gall)

L'arrière-plan d'un lourd contentieux.

Fort de son aura, l'abbé de la Mennais n'hésitait pas à entamer de rudes passes avec l'administration, quitte à se référer au Ministre, en cas d'impasse, lorsqu'une décision communale, préfectorale ou rectorale lui paraissait relever d'un abus de pouvoir.

La loi Guizot du 28 juin 1833, bien qu'elle décrétât le principe de la liberté de l'enseignement primaire, imposait de nouvelles contraintes à un Institut en pleine expansion.

Aucune nomination à un poste ne pouvait se faire, sans présentation d'un certificat de moralité délivré par le maire de la commune ou de chacune des communes où le candidat avait résidé depuis trois ans. L'impétrant pouvait se heurter à un refus du ou des maires sollicités… M. de la Mennais intervint auprès du Ministre, à ce sujet, le 7 décembre 1836[44]. Il en obtint la réponse quelque peu embarrassée, et si peu compromettante, d'un recours possible à "l'autorité supérieure compétente".

Toute mutation supposait une lettre d'*exeat* du recteur d'Académie, obtenue après une longue procédure impliquant l'intervention de nombreuses instances. Impossible dès lors pour le Fondateur de tenir à son propre calendrier de nominations, au terme de la retraite annuelle.

La loi Guizot supprimait en principe les autorisations provisoires d'enseignement aux gens non brevetés. Il fallait sans cesse à M. de la Mennais négocier le maintien de quelques-unes, pour qu'il pût tenir ses engagements et en Bretagne et dans les Colonies. Il sut plaider sa cause auprès du ministre Salvandy, en fonction en 1837, et tirer parti des bonnes grâces du Ministre de la Marine. La longue lettre du 27 janvier 1840 du recteur Dufilhol au ministre Villemain, après l'affaire du pensionnat de Morlaix, fait expressément allusion à cette faculté qu'avait l'abbé de la Mennais de "jouer sur les deux tableaux". *"Mr Delamennais qui tire de son école de quoi entretenir sa maison de Ploërmel, réclame en faveur de sa belle œuvre des colonies, la tolérance de certaines illégalités. Il arguë de promesses qui lui ont été faites par Mr de Salvandy et se met sous le patronage de Mr le Ministre de la Marine. Il est bien à désirer que l'œuvre des colonies ait un plein succès ; mais Mr le Ministre de la Marine promet des secours considérables, et j'ai peine à croire que la connexité des questions de Bretagne et des colonies soit aussi intime que Mr Delamennais s'efforce de le montrer, avec toutes les ressources de son habile dialectique."*

---

[44] *C.G.*, III, L. 2139.

En dernière analyse, il s'agissait de dénoncer le *"système"* de l'abbé de la Mennais qui consiste à *"aller en avant"* sans demander d'autorisation. L'administration se trouvait mise devant le fait accompli et dans l'obligation d'entériner ses actes, pour ne pas *"encourir l'odieux de détruire les choses déjà existantes et auxquelles les populations sont déjà habituées"* selon les mots encore du recteur Dufilhol.

C'est dans ce contexte de conflit larvé, que la non-autorisation du pensionnat retentit comme un coup de semonce. L'heure était venue de "vider l'abcès".

L'affaire du pensionnat proprement dite.

Le litige concernant le pensionnat de Morlaix allait occuper les esprits et mobiliser l'ardeur combattante de l'abbé de la Mennais quelque cinq mois, avant qu'il ne trouvât un heureux dénouement, fin février 1840, de guerre lasse, pourrait-on dire.

Dans la correspondance échangée entre M. de la Mennais et le Recteur d'Académie, et dans le recours de l'un et de l'autre au Ministre, il est difficile de noter une sereine progression dans la mise à plat du dossier, encore moins l'ébauche d'un consensus. Du départ au terme du débat, chaque partie campait sur des positions d'emblée arrêtées, d'autant que l'affaire proprement dite s'étoffait de la récurrence des litiges déjà évoqués.

De la sérénité initiale…

Suite à la mise en demeure de fermer le pensionnat, signifiée par le Recteur au frère Gabriel-Marie Le Roux, le 24 septembre 1839, M. de la Mennais écrivit au Frère en question. La lettre prenait en compte les inévitables malentendus imputables aux omissions de la loi Guizot :*"La jurisprudence sur les pensionnats primaires peut donner lieu à beaucoup de difficultés et d'objections, parce qu'elle ne repose sur aucune loi et qu'elle est dépourvue de sanction, surtout pour ce qui concerne les instituteurs privés. Monsieur le Recteur de l'Académie m'ayant prévenu de la mesure qu'il croyait devoir prendre à votre*

égard, je me suis empressé de lui exposer des doutes que plusieurs personnes très versées dans les matières de droit ont élevés sur ce point, et dont elles ont demandé la solution, il y a environ trois semaines, à Paris même[45]*…"*

En effet, la loi Guizot restait silencieuse sur la fondation des pensionnats. L'abbé de la Mennais avait donc considéré que ceux-ci relevaient de la réglementation des écoles libres, non soumises aux autorisations des comités locaux et d'arrondissement et de l'Académie. Fort de cette conviction et des démarches en cours à Paris, le Fondateur ne pouvait que prôner la sérénité :*"Les choses en sont là : restez tranquille et soyez persuadé que Mr. le Recteur examinera cette grave question avec autant de bienveillance que de justice."*

De là, les conseils d'une discrétion totale :*"… continuez de garder là-dessus un silence absolu, et n'en dites pas un mot à qui que ce soit, sous aucun prétexte"* ; et de sereine indifférence face à la jalousie que génère je ne sais quel sentiment de frustration :*"Quant à la jalousie des instituteurs laïcs, c'est une chose toute naturelle, et dont nous aurions tort de nous fâcher : ne vous plaignez jamais d'eux et d'autant moins qu'il y en a à Morlaix de fort bons… ; ne cherchez point à leur retirer des élèves, mais bornez-vous à recevoir ceux qui se présentent."*

… à l'affrontement.

Le traitement de l'affaire du pensionnat n'allait pas s'opérer avec la bienveillance et la justice escomptées par l'abbé de la Mennais.

Si ce dernier se déclarait prêt à remplir les "formalités d'usage", il n'en demeurait pas moins que la décision de fermeture du Recteur relevait, à ses yeux, d'un abus de pouvoir, qu'elle avait toutes les apparences d'une mesure de rétorsion, d'un arrêt de mort au moment de l'année où elle était prise. L'abbé de la Mennais s'en émouvait dans sa réponse au Recteur :*"… Ce qui m'a affligé, c'est la fermeture soudaine d'un pensionnat sans lequel l'école de Morlaix ne peut se soutenir :*

---

[45] *C.G.*, IV, L. 2643.

fermer ou suspendre le pensionnat à cette époque de l'année, c'est-à-dire au moment même où il commence à se former, ce serait le ruiner pour longtemps[46]*."*

M. de la Mennais était-il de ces hommes qui cherchent délibérément à contourner la loi ? Assurément non. Il n'en ignorait pas les dispositions réglementaires, à ceci près qu'il les aurait voulues moins tatillonnes, au regard de l'esprit et de l'objet d'une loi qui proclamait une liberté de l'enseignement qui ne fût pas, à ses yeux, virtuelle mais inscrite dans le quotidien des initiatives prises. C'était sa manière de l'honorer. En tout état de cause, il n'était pas de ces hommes qui vont spontanément à Canossa !

Deux instances catalysèrent en quelque sorte l'opposition au projet de pensionnat, et d'une manière générale, à l'abbé de la Mennais : d'un côté, le recteur d'académie, détenteur du pouvoir administratif et allergique à sa remise en cause ; de l'autre, un comité d'arrondissement qui fédérait toutes les rancoeurs et toutes les jalousies des instituteurs et des autorités locales gagnées à leur cause.

Les démêlés de M. de la Mennais avec le Recteur Dufilhol, en direct ou par Ministère interposé, n'étaient pas circonscrits à l'affaire du pensionnat lui-même. Celle-ci n'était qu'un prétexte pour mettre en cause l'approche, pour le moins particulière, qu'avait l'abbé de la Mennais de la gestion administrative. De là, dans une lettre au Ministre Villemain, l'attaque en règle de la désinvolture du Fondateur, au regard du respect dû aux lois :*"L'œuvre de M. de la Mennais est fort belle ; mais il donne une fâcheuse leçon à nos populations et à nos instituteurs en montrant si peu de respect pour les lois…"* De là encore, la dénonciation des libertés que s'octroyait l'abbé de la Mennais, au regard des "autorisations provisoires", instaurant ainsi une concurrence déloyale :*"… Il procède de la manière la plus contraire aux articles les plus explicites de la loi, en établissant de tous côtés des Frères non brevetés et sollicitant des autorisations provisoires après coup, tandis*

---

[46] *C.G.*, IV, L. 2647.

que beaucoup de Frères brevetés sont employés dans des écoles privées et font concurrence à des écoles communales tenues par des laïcs…"

Quant au comité d'arrondissement, dans sa délibération du 2 décembre 1839, il pointait *"l'extension indéfinie d'une corporation qui a des moyens d'influence et sait se procurer des ressources ; l'effet dévastateur du pensionnat sur le recrutement des écoles des communes voisines, et partant sur la rétribution des instituteurs…"*

Visiblement, aux yeux du rectorat et des Notables de Morlaix, l'abbé de la Mennais avait le mauvais goût de soulever un tabou : la concurrence et ses répercussions sur le recrutement des élèves.

Le Fondateur assumait d'emblée la concurrence. Il le spécifiait clairement, dans sa lettre du 5 octobre 1839 au recteur d'académie :*"… La concurrence est dans l'esprit de la loi, parce qu'elle est dans l'intérêt de l'instruction, et je ne pense pas que sous un régime de liberté, on puisse empêcher personne de l'établir à ses risques et périls*[47]*."* Il en défendait à nouveau le bien-fondé dans sa lettre du 11 décembre 1839 au Ministre : *"La concurrence a sans doute ses inconvénients pour ceux qui sont obligés de la soutenir ; mais elle a aussi ses avantages et la loi veut qu'elle existe : sans elle il n'y aurait ni liberté ni progrès*[48]*…"* Quant à l'idée que le pensionnat allait, à lui seul, contribuer à la mort des écoles communales, elle faisait partie de ces "on dit" de propagande que dément la réalité. L'abbé de la Mennais s'en expliquait encore avec le Ministre dans la même lettre :*"…Les instituteurs rivaux s'inquiètent beaucoup trop de ce pauvre petit pensionnat de Morlaix : quand on le doublerait, ce que nous sommes loin de pouvoir entreprendre, il serait encore trop peu de chose pour diminuer d'une manière sensible les écoles des environs, et, si on ne voulait pas qu'elles fussent exposées à perdre quelques élèves, ce serait l'école même des Frères de Morlaix qu'on devrait détruire, et non le pensionnat…"*

Voilà donc litière faite de tous les risques qui pouvaient peser sur ce que nous appelons aujourd'hui la "carte scolaire".

---

[47] *C.G.*, IV, L. 2649.
[48] *C.G.*, IV, L. 2676.

Dans son plaidoyer pour le pensionnat de Morlaix, l'abbé de la Mennais pouvait encore s'appuyer, auprès du Ministre, sur des précédents significatifs qui, à ses yeux, tenaient lieu de jurisprudence. Il fit état, en effet, du cas des "Liquès"[49] à Quimper :*"M. le Préfet du Finistère a si bien reconnu l'utilité des pensionnats primaires dans son département que lui-même en a établi un récemment à Quimper sous le nom d'école des Liquès : ces Liquès, tous enfants de la campagne, sont au nombre de cent : un ecclésiastique les surveille, et deux Frères de M. de La Salle leur donnent des leçons. Pourquoi ne ferait-on pas à Morlaix ce que M. le Préfet fait à Quimper avec un plein succès et à la grande satisfaction de tout le pays ?"*

Le Fondateur aurait pu également invoquer la pressante invitation préfectorale dont il fut l'objet, en vue de la création d'un pensionnat à Pont-Croix. Le courrier déjà cité, à l'adresse de M. Rendu y fait explicitement mention :*"Chose singulière cependant : on m'attaque à Morlaix pour avoir fondé un pensionnat, et le Préfet du département que j'ai vu il y a un mois, m'encourage à hâter l'ouverture de celui de Pont-Croix et promet à la Commune des fonds pour bâtir !"* (L. 2677)

On le sait, c'est "à l'arraché" que l'autorisation d'ouverture du pensionnat fut accordée… Les Frères allaient pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes aux enfants de Morlaix et des environs, de longues années durant, jusqu'en 1927. Mais à cette date, l'externat St-Martin n'était qu'une pâle survivance de leur magnifique pensionnat de jadis, la plus belle de leurs maisons du Finistère. Avec la fermeture de Morlaix, et si l'on excepte les intermittences d'une présence à Plougonven, les Frères de Ploërmel disaient un adieu définitif à ce Trégor qui reçut les prémices de leur labeur dans le diocèse de Quimper.

---

[49] L'établissement secondaire lasallien "Sainte Marie du Likès" à Quimper tient sans doute son nom de cette expérience.

P O N T – C R O I X :
ORIGINALITÉ ET ALÉAS D'UNE FONDATION.

L'école au Cap-Sizun au fil des âges.

Pont-Croix, à l'époque qui nous intéresse, est encore le point de convergence de la région finistérienne dite du Cap-Sizun. La contrée est reculée et s'étire jusqu'au célèbre promontoire final dit de la Pointe du Raz. On inclinerait à penser que le rude relief des lieux n'inciterait guère à l'appétit intellectuel ceux qu'on nomme les "Capistes". Paradoxalement ceux-ci se distinguent en bien, sous ce rapport, du moins en Basse-Bretagne.

Dès 1491, Pont-Croix et les localités environnantes de Cléden, Premelle et Goulchien[50] possèdent une école. En 1615, Michel Le Nobletz installe la sienne, non loin de là, dans le port de Douarnenez, avec un mot d'ordre à l'adresse des Notables :*"N'épargnez aucune dépense quand il s'agit de l'éducation des enfants. Choisissez, pour les instruire, des maîtres vertueux et capables de leur apprendre les bonnes lettres."*

À partir de 1652, les Ursulines s'installent à Pont-Croix, au service des petites filles des classes pauvres, tandis qu'en 1657 un couvent de Capucins ouvre ses portes à Audierne aux enfants de la contrée désireux d'apprendre la lecture, l'écriture, le calcul, le latin et les principes de pilotage.

De "petites écoles" existent çà et là, tenues par des vicaires ou par des prêtres déchargés de ministère actif. Et pour remédier à la crise des vocations, on crée un petit collège à Pont-Croix. Son effectif avoisine les 80 élèves dont les plus doués entrent en cinquième latine.

---

[50] Premelle, Goulchien : noms primitifs des communes de Primelin et de Goulien.

À la veille de la Révolution, bon nombre de paysans se voient nantis d'un certain bagage intellectuel. 65 comparants – contribuables de 25 ans et plus – de Cléden Cap Sizun signent le cahier des Doléances de la paroisse, fait unique sans doute dans le monde rural des diocèses de Quimper et de Léon. Et Pont-Croix peut se targuer d'une "Chambre de lecture" ouverte aux idées nouvelles et qui réunit une trentaine de membres en une sorte de Société littéraire.

Sous la Révolution, l'édifice scolaire de l'Ancien Régime s'écroule : le petit collège de Pont-Croix ferme ses portes en 1791. Les Capucins d'Audierne voient leur couvent transformé en un lieu de détention pour prêtres âgés ou infirmes… Par contre, des fonctionnaires de tous ordres, et sans travail, se voient promus instituteurs. Mais leur piètre prestation aboutit à un véritable désastre. Les écoliers de Plogoff décident de la grève générale, et à Plozévet, le maire lui-même encourage pareille initiative. En 1798, il ne restera qu'une seule école publique pour le district de Pont-Croix. Sous le Consulat et l'Empire, persiste l'anarchie de la période révolutionnaire. Sous la Restauration, le gouvernement favorise les Écoles mutuelles. Pont-Croix devra la sienne à la générosité d'un gros propriétaire de la région, Achille Bégé, tandis que le sieur Odeyé, dont on a déjà évoqué la ferveur "orléaniste", en assure la direction, après un stage pédagogique à Nantes. Il forme 20 moniteurs et ouvre boutique le 1er mai 1829. L'école ne tient que grâce à d'alléchantes distributions de prix. Prospérité éphémère en somme, puisqu'en 1833 Odeyé demande son changement et que son successeur ne tient pas plus de deux mois.

LES FRÈRES AU SÉMINAIRE (1838-1850).

L'histoire du séminaire.

À la faveur du concordat de 1801, se créent sur différents points du département des écoles presbytérales qui reçoivent de préférence, mais non de façon exclusive, les enfants qui songent à la prêtrise. Ancien vicaire de Mahalon, déporté en Espagne, l'abbé

Rochedreux en ouvre une à Pont-l'Abbé. Mgr Dombidau de Crouseilhes lui demande de la transférer à Pont-Croix. En 1808, elle compte 45 élèves dont 24 aspirent au séminaire. Pour des difficultés d'ordre matériel, le Directeur s'installe au presbytère de Meilars avec une quinzaine de jeunes de 15 à 25 ans. L'accent est mis sur le français, le latin. En 1812, l'Inspecteur d'académie fait savoir à l'abbé Rochedreux qu'il ne peut se maintenir à la tête d'un établissement de cette nature. L'œuvre disparaît et ne renaîtra de ses cendres qu'en 1819. Et ce sera le petit séminaire St-Vincent.

La présence d'un Frère.

C'est en 1838 qu'un Frère de la Mennais allait tenir la classe élémentaire de huitième dans l'enceinte du séminaire, ajoutant à son enseignement spécifique les leçons de calligraphie auxquelles étaient invités tous les élèves de l'établissement. On inaugurait ainsi une collaboration inédite.

La situation du Frère ne laissait pas de surprendre. Comment expliquer le statut particulier d'une classe et d'un maître, à la jonction de deux types d'enseignement ? Ce cas d'espèce tenait probablement à de multiples contingences que le sens de l'opportunité des uns et des autres avait su gérer. En 1838, l'instituteur communal Riou était toujours en poste ; la commune ne possédait pas, à pareille époque, de bâtiment scolaire qui lui était propre. Sans doute fallait-il encore prendre en compte les disparités scolaires des séminaristes débutants et assurer ainsi une sorte de mise à niveau.

Cinq frères se succédèrent à ce poste jusqu'à sa suppression. Le nom du premier ne figure pas dans les registres qui nous soient restés de cette époque. Le 19 août 1850, une lettre de Mgr Graveran[51] à M. de la Mennais mettait un terme à l'expérience :*"Nous avons cru qu'il y avait utilité à substituer à la classe purement élémentaire de notre séminaire de Pont-Croix une classe de latin. Déjà les enfants de la*

[51] Mgr Graveran, curé de Brest, fut nommé évêque de Quimper le 26 mai 1840.

classe élémentaire consacraient à l'étude de la grammaire latine la moitié de leur année. Il a semblé que l'année entière serait utilement employée à cette étude. Je remets donc à votre disposition le Frère que vous avez envoyé…" Le progrès des latinistes en herbe était-il seul en cause ? La motivation pédagogique invoquée pouvait aussi masquer je ne sais quelle tension ou conflit d'influence. En tout état de cause, il devenait sans doute difficile au Frère de concilier les impératifs de deux implantations (séminaire et école) et de devoir dépendre d'une double tutelle.

La présence d'un Frère dans une institution cléricale, douze ans durant, représentait une expérience originale. Chacun sait que la collaboration se poursuit encore entre partenaires religieux d'obédience différente, avec en prime les mêmes promesses d'efficacité, de fécondité, et sans doute aussi les mêmes tensions, sur le terrain difficile des influences à partager et à consentir. À Pont-Croix, le dénigrement semblait avoir pris le pas sur la reconnaissance. C'est souvent le cas sur toutes les lignes de partage…

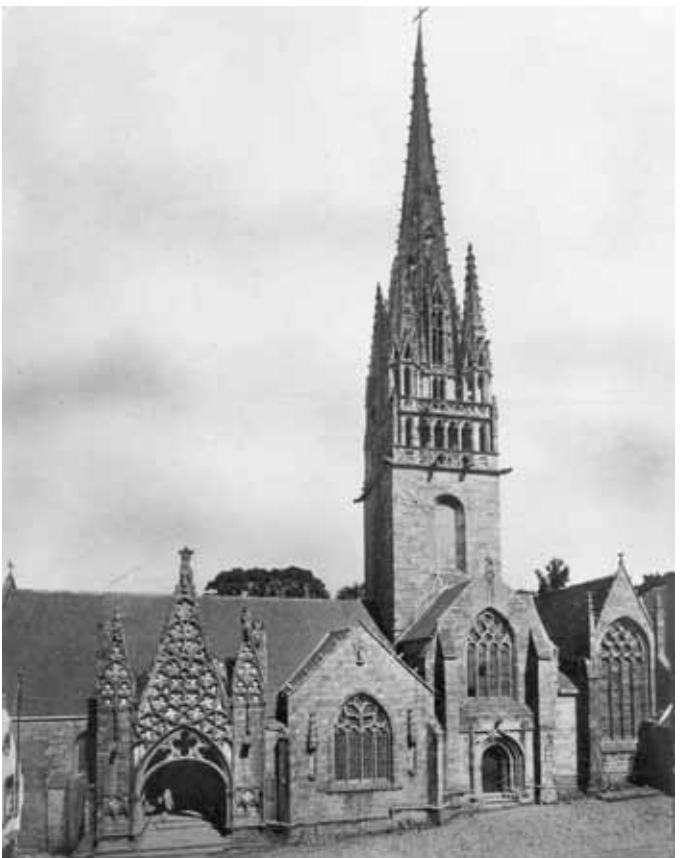

L'église Notre-Dame de Roscudon, à Pont-Croix.

L'ÉCOLE COMMUNALE (1839-1887).

Origine.

L'instituteur Riou ayant résigné ses fonctions, le Maire demande au Préfet un maître congréganiste, le 2 décembre 1837. Il écrivit, dans le même sens, à la Maison-Mère de Ploërmel. En 1839, notre Maire, soucieux des deniers de ses administrés ou déjà habité par des idées d'avant-garde, suggéra à l'Autorité supérieure de rendre publique la classe de huitième du collège et de la confier au sieur Toussaint-Marie Le Bouhellec, en religion Frère Colomban. L'astucieuse combinaison n'allait pas obtenir l'agrément de la Préfecture. Du moins l'édile allait-il pouvoir s'offrir les services du frère Colomban, pour son école communale et mettre M. de la Mennais devant le fait accompli, assuré qu'il était d'emporter l'adhésion de ce dernier : *"J'ai l'honneur,* écrivait-il dans sa lettre du 22 juillet 1839, *de vous informer que, dans sa séance du 5 juin, le Comité d'arrondissement a nommé le Sieur Le Bouhellec instituteur communal de Pont-Croix. Je viens vous prier de donner des ordres pour qu'il puisse prendre ses fonctions, aussitôt votre retraite finie, car il importe de mettre un terme à la fâcheuse interruption qu'a éprouvée l'instruction des enfants dans ma commune…"* On le sait déjà, l'abbé Alexandre, dans sa lettre du 14 août 1839, fit écho au plaisir de Mgr de Poulpiquet de voir l'abbé de la Mennais donner un second Frère à Pont-Croix et venir lui-même l'y installer. Dans une lettre du 28 octobre 1839, adressée de Brest à l'abbé Ruault, Jean-Marie de la Mennais dressait l'agenda de cette installation.[52]

Réussite et malaise.

Bien au-delà de 1840 (année de la mort de Mgr de Poulpiquet), l'école allait s'imposer, pendant de nombreuses années, à l'attention et à

---

[52] *C. G.*, IV, L. 2661.

l'estime publiques. La ténacité du maire et la longue présence efficace du Frère Colomban y étaient pour quelque chose. On ne peut cependant passer sous silence le malaise latent, voire la défiance entretenue qui entouraient les fondations mennaisiennes au Finistère. Pont-Croix en constituait sans doute un abcès de fixation. La lettre de décembre 1852 du frère Casimir, Directeur de St-Thégonnec, est significative à cet égard :*"…Dans le Finistère, on est singulièrement prévenu contre nous et je ne sais à quoi attribuer cette prévention. Je sais que les professeurs du collège de Pont-Croix, qui parcourent tout le département pendant le congé, ne cessent de déblatérer contre nous. J'ignore si c'est à tort ou à raison ; seulement je suis persuadé qu'ils exagèrent beaucoup et je ne doute pas qu'ils soient en grande partie la cause de cette défiance parmi le clergé du Finistère…"* Il faut sans doute se garder de généralisations hâtives et se demander si certaines écoles ne prêtaient pas le flanc à la critique. Le Frère Colomban se plaignait lui-même d'un adjoint incapable :*"Comment un tel maître peut-il apprendre à lire et à parler aux enfants quand il ne sait pas lui-même ni parler ni lire ? Ce sont des choses qui font rougir et à quoi on ne peut répondre. C'est ainsi que par le monde et surtout les ecclésiastiques, il serait à désirer que nous ne donnions plus sujet à des récriminations de ce genre."*

Inspirée par le désir d'un plus grand bien, et surtout par les circonstances, la formation accélérée des religieux instituteurs comportait nécessairement des lacunes. Et en maints endroits on n'accordait à celles-ci aucune indulgence. On les déclarait d'emblée irrémissibles.

Problématiques nouvelles.

L'expérience de Pont-Croix mérite qu'on s'y arrête quelque peu. Elle différait du vécu des autres écoles. Faut-il attribuer cette spécificité au long séjour de 37 ans du Frère Colomban ? Sans doute que non. D'autres écoles pouvaient s'identifier, au même titre, à un homme. C'était le cas de Ploujean, avec le Frère Polycarpe.

Ici, à Pont-Croix, la Municipalité se signalait par son esprit d'initiative, par son "harcèlement", pourrait-on dire, des Autorités et du Fondateur. Et dans le projet de rendre publique la huitième du collège, le Maire ne posait-il pas les jalons d'un long débat qui allait marquer la politique scolaire française. Ne soulevait-il pas déjà l'épineux problème de la gestion du personnel, lorsqu'il envisagea d'adjoindre au titulaire de l'école l'un de ses anciens élèves fraîchement émoulu de l'École normale de Rennes ? L'afflux des élèves à l'école nécessitait un second Frère. Mais la requête du 24 septembre auprès de l'abbé de la Mennais demeura sans résultat. Il fallait parer au plus pressé. À l'évidence, le Frère Colomban redoutait la perspective d'avoir un adjoint laïc, au point d'adresser lui aussi une supplique à M. de la Mennais, une supplique à l'enseigne d'un préjugé tenace : *"… un laïc n'aurait pas la confiance des familles"*. On obtint gain de cause auprès du Fondateur. Mais une problématique nouvelle était soulevée.

Ombres et lumières, succès et déboires, accueils chaleureux et froideurs inconscientes ou calculées : les premiers contacts des Frères de Ploërmel avec le Cap-Sizun, à Pont-Croix et plus tard à Plouhinec, partageaient le destin de beaucoup d'œuvres de même nature, qui ne peuvent échapper aux contingences humaines.

En guise de conclusion.

Au terme de ces pages, le lecteur restera sans doute sur sa faim. Le propos laissait espérer un parallèle soutenu. Nous en sommes réduits à une simple juxtaposition ponctuelle de l'Évêque et du Fondateur, sur le terrain épisodique de telle ou telle œuvre à créer ou à défendre. Le propos se voulait une confrontation, non en termes de rivalité, comme on l'entend souvent, mais selon l'étymologie du face à face qui se risque à l'échange et ne se dérobe pas à la vérité du visage découvert et des yeux dans les yeux. Mais à l'époque, on ne se hasardait pas dans une entreprise aussi éprouvante et onéreuse. La distance, les aléas de la communication, sans oublier le caractère hiératique de la fonction épiscopale l'interdisaient en quelque sorte. Quant aux passages de l'abbé de la Mennais à l'évêché de Quimper, aucune trace de leur teneur ne nous est restée. D'un côté, on promettait *"hospitalité franche et bon visage d'hôte"* ; de l'autre on se livrait à l'effusion de la parole sur la chaleur de l'accueil reçu, selon Melle de La Fruglaye. Mais qu'en dire d'autre ?…

On connaît les liens de confiance, de confidentialité même qui liaient M. de la Mennais à maintes personnalités ecclésiastiques. A priori, on imaginait mal que Mgr de Poulpiquet pût s'intégrer à ce réseau d'amitiés. Une génération séparait l'Évêque du Fondateur. En dépit d'un commun titre de noblesse, ils ne puisaient pas à la source d'une même culture : l'une était rurale et aux couleurs d'une langue et d'un terroir particuliers ; l'autre était citadine et empruntait à l'amplitude de la langue de tous et des larges horizons.

Et que dire des expériences ? L'Évêque ne pouvait se défaire de son passé de prêtre réfractaire, encore moins d'un attachement viscéral à une Royauté de droit divin, de droit ecclésial, pourrait-on dire. L'Église et la Royauté, pour Mgr de Poulpiquet, c'était tout un. Une telle perception nationale et pyramidale du Corps de l'Église s'accommodait mal d'une approche ouverte à l'universel et déjà tournée vers une ecclésiologie d'un peuple plutôt que d'une hiérarchie. Les La Mennais en étaient les inspirateurs. La courte période de la Restauration avait sans doute créé, chez Mgr de Poulpiquet, l'illusion d'un retour à un passé idéalisé … Les années qui suivirent le laissèrent désarmé et plus allergique que jamais aux remises en cause et aux charismes des temps difficiles.

L'Institution que représentait Mgr de Poulpiquet a-t-elle osé se laisser interroger par le charisme de fondation dont était porteur l'abbé de la Mennais ? Il est difficile de le dire. L'accueil des Frères de Ploërmel dans le diocèse, après toutes les suspicions et les réticences que l'on sait, obéissait sans doute davantage à un sens de l'opportunité qu'au déclic d'une irruption innovante de l'Esprit, dans ce long débat qui allait rudement et un siècle durant interroger l'inaliénable et toujours inductive spécificité d'une Église enseignante et éducative. Compte tenu des urgences de l'époque, on en était encore à l'heure de la suppléance et non de l'alternative. Mgr de Poulpiquet avait-il perçu que l'éducation pouvait relever d'un charisme particulier, au cœur même de l'Église et qu'il lui appartenait d'en assurer, à part égale, et le contrôle et la vitalité ? En remettant la Règle de la congrégation à l'Évêque devenu "premier supérieur" du Frère de Ploujean, l'abbé de la Mennais l'inclinait à y penser.

À l'époque, en dépit de la longue expérience des Frères des Écoles Chrétiennes, on était loin de penser que la fonction éducative pouvait s'enraciner dans une consécration religieuse et qu'il appartenait à cette dernière, au nom de l'impérieuse gratuité du don, d'en définir et la forme et le contenu.

Problème d'époque certes, problème de toujours, pourrait-on dire. S'il est une réalité qui échappe aujourd'hui à l'émergence de la gratuité, c'est bien l'institution scolaire. Partout, on proclame le "droit à l'école", à l'école "obligatoire et gratuite", gratuite d'être obligatoire. Au royaume des mots, ce n'est pas le moindre des paradoxes. Comment dès lors faire entendre un autre message : celui d'une école qui relèverait davantage de l'inhérente obligation du don que de la nivelante obligation de la loi. Au cœur d'une réalité scolaire qui va universellement de soi, comment apporter l'inédit de la grâce ? C'est tout le défi que doivent relever les congrégations religieuses enseignantes, dans une société, voire une Église, qui n'en perçoivent ni l'évidence ni le bien-fondé.

L'histoire initiale des quatre écoles finistériennes que nous venons d'évoquer montre assez qu'il fallait se battre pied à pied *"pour procurer aux enfants du peuple, spécialement ceux des campagnes de la Bretagne, des maîtres solidement pieux"*, qu'il fallait, en d'autres termes, honorer les enfants de la qualité des maîtres.

APPENDICE - Jean-Marie de POULPIQUET et Gabriel DESHAYES.

L'étude précédente conduit tout naturellement à s'interroger sur d'éventuelles relations entre l'abbé de Poulpiquet et l'abbé Gabriel Deshayes. N'occupaient-ils pas, à la même époque, la fonction de vicaire général, respectivement à Quimper et à Vannes ? En fait, il semble qu'il n'y ait pas eu de rapports significatifs entre les deux hommes, quels que fussent la similarité de leur fonction et le voisinage des deux diocèses.

On le sait déjà, l'autonomie était la règle. On se gardait généralement de toute interférence dans la vie du diocèse voisin. Et on était loin de la mise en commun des expériences et des compétences, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans les provinces ecclésiastiques.

L'abbé Gabriel Deshayes (1767-1841)

Il y aura cependant des échanges épistolaires entre l'Évêque qu'était devenu de Poulpiquet et celui qui n'était plus à Auray, mais à Saint-Laurent sur Sèvre, et qui s'était déchargé sur l'abbé de la Mennais du devenir de la congrégation de l'Instruction chrétienne.

Et c'et essentiellement la béatification en cours du Père Grignon de Montfort qui motivera les différentes interventions du Supérieur de la congrégation du Saint-Esprit et des Filles de la

Sagesse qu'était devenu le Père Deshayes. Postulateur de la cause, ce dernier se situait en première ligne.

Lettre du 18 juin 1831 à Mgr de Poulpiquet.

Dans cette lettre, Gabriel Deshayes intervenait dans le cadre de la cause de béatification du Père de Montfort ; il prenait, en quelque sorte, le relais de l'évêque de Luçon, à propos des deux suppliques que chaque évêque se devait d'adresser au Saint Père.

Toujours pragmatique, l'abbé Deshayes en profita pour régler avec l'évêque de Quimper la question des confesseurs des Sœurs de la Sagesse de la maison de Lesneven. Il suggéra de lui-même de nommer le nouveau curé de Lesneven "confesseur extraordinaire" et l'aumônier des Sœurs de la Retraite "confesseur ordinaire". En tout état de cause, l'aumônier de la maison ne pouvait remplir l'une ou l'autre de ces deux fonctions :*"ce n'est pas d'usage dans nos maisons"*, précisait le Père Deshayes.

Quant à l'affaire des suppliques, notamment leur rédaction dans le fond et la forme, elle laissait dans l'embarras les évêques et même les requérants (l'évêque de Luçon et le P. Deshayes).

Lettre du 2 août 1831 au chanoine Michel, secrétaire de Mgr de Poulpiquet.

Cette lettre tentait d'éclairer la démarche à faire.

L'abbé Deshayes précisait que les deux suppliques pouvaient être rédigées *"dans les mêmes termes à la rigueur, pourvu que leur date fût différente"*.

Il suggéra même quelques jalons, quelques clichés, dirions-nous :

"On a connaissance que le Père de Montfort jouit d'une grande réputation de sainteté dans les pays qu'il a évangélisés."

"Monseigneur se joint à Mgr de Luçon et aux congrégations du Serviteur de Dieu, pour obtenir la béatification…"

Visiblement, on avait déjà le sens de la "formalité", de ses contraintes et des astuces pour sen acquitter, aux moindre frais !

Le 24 août 1831, l'évêque de Luçon revenait sur la teneur des suppliques. Et en écho à une lettre officielle adressée aux évêques de France, il indiquait au P. Deshayes que chacun pouvait formuler la demande comme il lui plaisait et que quelques lignes suffisaient. Bref, on s'en tenait, dans l'une et l'autre supplique, aux mêmes termes, *"à huit ou quinze jours de dates différentes"*.

Peu importait qu'elles fussent rédigées en latin ou en français.

Ici encore, on avait visiblement hâte d'en finir avec la formalité.

Lettre du P. Deshayes à Mgr de Poulpiquet du 24 octobre 1838.

Ce sera la dernière lettre du P. Deshayes à l'évêque de Quimper. Il y exprimait son regret de ne pouvoir expédier un exemplaire du décret de béatification du Père de Montfort. (En fait, l'exemplaire parviendra à l'évêque de Poulpiquet par une autre voie).

Comme Postulateur de la cause, il y faisait aussi état de ses soucis pécuniaires, au regard des frais engagés et sollicitait l'évêque pour désigner quelqu'un qui le représenterait *"non pour faire une quête, mais pour recevoir les offres volontaires des personnes qui s'intéressaient à la cause"*. Subtil distinguo !

Réponse de Mgr de Poulpiquet du 9 novembre 1838.

Celle-ci mentionnait la réception de la copie du décret, disait sa satisfaction pour le diocèse *"qui a le bonheur de posséder plusieurs maisons des pieuses Filles du vénérable Père de Montfort."*

Autorisation était, en outre, donnée au Père Deshayes pour désigner quelqu'un qui recevrait *"les offres volontaires"*.

À l'évidence, le zèle de Mgr de Poulpiquet pour la quête n'est guère évident, puisqu'il se gardait bien de désigner, de son propre chef, un collecteur de dons, mais s'en remettait à la diligence du Père Deshayes lui-même.

La correspondance entre Gabriel Deshayes et Jean-Marie de Poulpiquet est purement circonstancielle et ne permet, en aucun cas, d'induire à ce qu'auraient pu être leurs relations, si d'aventure leurs chemins s'étaient vraiment croisés.

Sources – Bibliographie.

Archives diocésaines de Quimper – Mgr de Poulpiquet.
– Sources iconographiques.
Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne (AFIC) – RULON H., Notes manuscrites.

J. Ph. CHAMPAGNAC, *Quiberon. La répression et la vengeance,* Perrin, 1989.
J.-.M. DE LA MENNAIS, *Correspondance générale,* 7 vol., P.U.R., 2001.
A. LAVEILLE, *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860),* 2 vol., Paris, 1903.
Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840* Éditions ouvrières, 2 vol., 1991.
H. PERENNES, *Un évêque breton, Jean-Marie Dominique de Poulpiquet de Brescanvel, évêque de Quimper,* Quimper, 1932.
P. PERRIN, *Les idées pédagogiques de J.-M. de la Mennais,* P.U.R., 2000.
J. QUENIART, *Le clergé déchiré. Fidèle ou rebelle ?* Éditions Ouest-France, 1988.

SOMMAIRE

Introduction 2

I - À l'heure du concordat de 1801 8
Le diocèse de Quimper 8
Les deux premiers évêques concordataires 10
Un grand évêque : Mgr Dombidau de Crouseilhes..... 11

II - Mgr de Poulpiquet
Origine et itinéraire 16
Ses scrupules 19
Son action 23
Mgr de Poulpiquet et les écoles 26

III - J.-M. de Poulpiquet – J.M. de la Mennais
Méfiance..... 30
La confiance retrouvée 33

IV - Les écoles
Ploujean – Implantation 38
À travers une correspondance 44
Plouguerneau 50
Morlaix – Genèse et contexte 59
Le pensionnat 67
Pont-Croix 72
Le Cap-Sizun 72
Le séminaire 73
L'école communale 77

Conclusion 80

Appendice : de Poulpiquet – Deshayes 83
Sources – Bibliographie 87
Sommaire 88
Numéros parus 90

NUMÉROS PARUS

1	F. Paul CUEFF, *Pour un 150e anniversaire : Aux origines d'une épopée missionnaire (1836-1840)*	Juillet 1987
2	F. Paul CUEFF, *Autour d'un texte de Jean-Marie de la Mennais :Le "Torrent d'idées vagues".*	Avril 1988
3	F. Jean LE BIHAN, *L'œuvre d'enseignement des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel aux îles Saint-Pierre et Miquelon*	Janvier 1989
4	F. Gilbert OLLIVIER, *Un missionnaire aux Antilles (1840-1845) : Frère Arsène (Pierre Menet)*	Octobre 1989
5	F. Paul CUEFF, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : Les origines (1816-1820)*	Juillet 1990
6	F. Yves-Jean LABBÉ, *Gabriel Deshayes : sa spiritualité.*	Janvier 1991
7	F. Albert-Marie TASSÉ, *L'abbé Jean-Marie de la Mennais et la formation intellectuelle des Frères*	Novembre 1991
8	Sr. Mélanie RAYMOND, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc dans l'ouest canadien.*	Juillet 1992
9	F. Paul CUEFF, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : les origines (1816-1820)* suite du n° 5	Octobre 1992
10	F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie de France*	Juillet 1993
11	F. Paul CUEFF, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne dePloërmel : les origines (1816-1822)* suite des n° 5 et 9 et fin. F. Edmond DROUIN, *Les relations de Jean de la Mennais avec ses Frères, de 1822 à 1824.*	Décembre 1993
12	F. Gilbert OLLIVIER, *Une riche personnalité : Frère Ambroise (Joseph Le Haiget), 1795-1857.*	Mai 1994
13	F. Albert MÉTAYER, *Cinquante ans au pays des*	Janvier 1995

	Pharaons : les Frères de Ploërmel en Égypte (1903-1957)	
14	F. Philippe FRIOT, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne : l'affermissement (1822-1824)*	Juillet 1995
15	Jean-Marie DE LA MENNAIS, *Mémorial. (Avec introduction et notes)*	Décembre 1995
16	F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation des Prêtres de Saint-Méen (1825-1828)*	Avril 1996
17	F. Jean LAPROTTE, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Amérique du Nord. La tentative ratée de 1878.*	Décembre 1996
18	F. Philippe FRIOT, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. L'expansion (1825-1830)*	Avril 1997
19	Sr. Mary Agnes GRINDLEY, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Histoire de la province anglaise (1903-1996)*	Octobre 1997
20	F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. I – Les premières années (1828-1832)*	Avril 1998
21	F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers I (1886-1896). Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.*	Novembre 1998
22	F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers II (1886-1896).Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.*	Novembre 1998
23	F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. II – La fin de la congrégation (1832-1834)*	Juillet 1999
24	F. Albert MÉTAYER, *XVIIIe siècle à Saint-Malo. Les Robert de la Mennais. Simples recherches.*	Mars 2000
25	F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904). Papeete demande des frères enseignants (1860-1880)*	Octobre 2000

26	F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904). Papeete laïcise ou ferme des écoles (1880-1904)*	Mars 2001
27	F. Hilaire NOURRISSON, *Les frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914.*	Juin 2002
28	F. Jean LAPROTTE, *De la Bretagne au Québec. Comment 108 F.I.C. ont refusé la laïcisation votée en 1903 par les Chambres françaises.*	Novembre 2002
29	F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne sous la Monarchie de Juillet (1830-1848)*	Février 2003
30	Sr . Simone MORVAN, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc en France.*	Octobre 2003
31	F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne aux Antilles*	Mai 2004
32	F. François JAFFRÉ, *Un disciple de Gabriel Deshayes. Frère Julien, Julien Kerdavid (1803-1864)*	Octobre 2004
33	F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne de 1848 à 1860.*	Mars 2005
34	F. Jean PRÉVOTEAU, *Un bicentenaire. Gabriel Deshayes, curé d'Auray (1805-1821)*	Octobre 2005
35	F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Guyane (1843-1910)*	Avril 2006
36	F. Jean PRÉVOTEAU, *Les Frères de Tinchebray (1850-1882)*	Mars 2007